



***RAPPORT DE
GESTION
2013***



Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Rapport d'activité 2013 | 5 |
| Conseil d'administration | 7 |
| Comité du Conseil, Commission de placements, Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles | 9 |
| Effectifs des assurés actifs et des pensionnés | 10 |
| Gestion de la fortune | 12 |
| Ressources et prestations d'assurance | 26 |
| Frais d'administration | 28 |
| Conclusion | 29 |
| Comptes annuels | 31 |
| Bilan | 33 |
| Compte d'exploitation | 34 |
| Annexe aux comptes annuels | 37 |
| Rapport de l'organe de révision, attestation de l'expert, de performance | 71 |
| Rapport de l'organe de révision, KPMG | 73 |
| Attestation de l'expert en prévoyance, Pittet Associés | 75 |
| Attestation de performance, Coninco | 76 |
| Inventaires | 77 |
| Liste des immeubles par Commune | 79 |
| Liste des Organismes affiliés | 81 |
| Appendices | 83 |
| Traitements cotisants et effectif | 85 |
| Degré de couverture (article 44 OPP2) | 86 |
| Rapport démographique | 87 |

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner tant les hommes que les femmes.



Rapport d'activité 2013



Rapport d'activité 2013

Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2013, le Conseil d'administration a tenu 9 séances lors desquelles il a pris acte de faits importants et pris de nombreuses décisions concernant tant la gestion courante que les problèmes d'une plus grande portée. Il convient de relever qu'il a :

- Confié un mandat à l'entreprise Bonnard&Gardel pour la Direction Générale de Projet (DGP) dans le cadre de la construction de la Maison du Livre et du Patrimoine.
- Adopté une nouvelle allocation des actifs.
- Adopté un crédit d'étude dans le cadre de la construction de la Maison du Livre et du Patrimoine.
- Fixé les degrés de couverture initiaux avec effet rétroactif au 01.01.2012.
- Pris acte de la retraite au 30 avril 2013 de M. Johan PAIN, représentant des assurés, remplacé par M. Carmelo SCUDERI.
- Nommé M. Jean-Claude PRADERVAND au poste de Président en remplacement de M. Daniel BRELAZ.
- Pris acte de la décision du Tribunal Administratif Fédéral (TAF) du 28.03.2013 concernant les femmes entrées avant le 01.01.1993.
- Pris acte de la décision du Tribunal Administratif Fédéral du 28.03.2013 concernant les assurés de la catégorie B.
- Décidé de ne pas recourir contre les 2 décisions du TAF susmentionnées.
- Désigné M. Yann MARCELLI comme membre des Comité, Commission de placements et Sous-Commission de Vente, d'Acquisition et de Construction d'Immeubles (SCAVCI).
- Adopté un nouveau contrat de gérance avec le mandataire immobilier.
- Adopté le principe de la rétrocession aux Organismes affiliés d'une partie des frais d'administration et de gestion de l'année 2012.
- Adopté les comptes annuels 2012 et leurs annexes.
- Adopté le Rapport de gestion 2012.
- Pris acte du bilan technique au 31.12.2012.
- Pris acte de l'attestation de la BCV au sujet du respect des principes de sécurité et de répartition du risque.
- Pris acte de la nomination de M. Johan PAIN, en qualité de représentant des pensionnés.
- Adopté les principes de fonctionnement du système de contrôle interne.
- Adopté le chemin de recapitalisation et fixé l'objectif de la Réserve de Fluctuation de Valeurs (RFV).
- Pris acte du rapport final et des commentaires de l'organe de révision au sujet des comptes annuels 2012.
- Adopté le Règlement d'Organisation et de Fonctionnement (ROF).
- Adopté le Règlement de Placements de Fonds (RPF).
- Adopté la Stratégie de Placements Immobiliers (SPI).
- Adopté le Règlement sur les Passifs de Nature Actuarielle (RPNA).
- Pris acte du départ au 31 octobre 2013 de M. Francis RAUCHLE, représentant des assurés remplacé par M. Jean-ALTIERI.
- Pris acte du départ au 31 octobre 2013 de M. Michel DEVANTHERY, représentant des employeurs, remplacé par M. François BOYER.

Rapport d'activité 2013

- Décidé de ne pas indexer les pensions en cours faute de moyens pour le faire et à la suite de l'interdiction de l'Autorité de surveillance de le faire.
- Adopté le budget de fonctionnement 2014 du secrétariat de la CPCL.
- Confié un mandat de conseiller pour la Maison du Livre et du Patrimoine à M. Michel DEVANTHERY.

Rapport d'activité 2013

Comité du Conseil, Commission de placements, Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles

Comité du Conseil

Le Comité du Conseil a tenu 7 séances au cours desquelles il a traité des objets de sa compétence. Il a, en particulier, procédé à l'examen préalable des objets figurant à l'ordre du jour du Conseil d'administration et fait connaître sa position.

Commission de placements

La Commission de placements a siégé à 11 reprises pour appliquer la stratégie adoptée par le Conseil et, le cas échéant, lui faire des propositions de modifications. Dans un environnement économique initialement incertain, mais finalement propice, elle a adopté une attitude résolue, a poursuivi la réalisation de la politique de diversification en application de l'allocation choisie et a veillé à restreindre son exposition sur le marché obligataire.

Les résultats de l'activité de placement pour l'exercice 2013 sont passés en revue plus avant.

Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles

La SCAVCI a tenu 9 séances en 2013 pour traiter, de concert avec sa mandataire, des affaires et projets immobiliers en cours. Elle a consacré, en outre, 2 séances à la planification immobilière, réflexion générale et stratégique au sujet de l'évolution du parc immobilier dans son entier. Elle a notamment veillé, à ce titre, à faire avancer les projets de constructions sur les terrains reçus dans le cadre du rapport-préavis 2008/59. Elle a préavisé diverses demandes de crédits devant faire l'objet de décisions ultérieures du Conseil d'administration.

DirPro

Au vu du contenu du préavis N° 2012/31 concernant la Maison du livre et du patrimoine, la CPCL s'est dotée d'une Direction de projet spécifique (DIRPRO) à cet important investissement immobilier en projet. Composée d'un membre du CACP, de la cheffe du Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne et du Directeur de la CPCL assistés de nombreuses personnes et dans une composition variant selon les besoins, elle s'est réunie à 12 reprises en 2013 et a consacré son activité à piloter le projet en question.

Rapport d'activité 2013

Effectifs des assurés actifs et des pensionnés

Assurés actifs

La progression de l'effectif des assurés actifs se poursuit comme les années précédentes. L'augmentation annuelle des cotisants se chiffre à 162 unités, soit une progression de 2.48 %.

L'effectif des actifs a varié de la manière suivante durant l'année sous revue :

| | | |
|-------------------------------|-----|---------------------|
| Effectif au 31.12.2012 | | 6'528 |
| Affiliations | | + 597 |
| Sorties | | - <u>435</u> |
| dont : | | |
| Démissions / licenciements | 295 | |
| Mises à la retraite | 116 | |
| Mises à l'invalidité | 21 | |
| Décès d'actifs | 3 | |
| Effectif au 31.12.2013 | | <u>6'690</u> |

Pensionnés

L'effectif des pensionnés a progressé de 50 unités, soit de 1.21 %. Cette hausse est essentiellement due à la progression des pensions de retraite. Toutefois, sous une apparente stabilité, il est intéressant de détailler les fluctuations de la population des pensionnés.

Retraités

L'effectif des retraités progresse, à lui seul, de 32 unités, soit une progression de 1.16 % qui se décompose comme suit :

| | | |
|--|--|---------------------|
| Effectif au 31.12.2012 | | 2'751 |
| Nouveaux retraités | | + 116 |
| Invalides ayant atteint l'âge de la retraite réglementaire | | + 15 |
| Décès de retraités | | - <u>99</u> |
| Effectif au 31.12.2013 | | <u>2'783</u> |

Invalides

L'effectif des invalides augmente de 5 unités, soit de 2.08 %. Ce chiffre nécessite quelques précisions sur cette population de pensionnés. Ainsi, l'évolution durant l'année sous revue se présente comme suit :

| | | |
|--|--|-------------------|
| Effectif au 31.12.2012 | | 240 |
| Nouveaux invalides | | + 21 |
| Nouveaux invalides rétroactifs | | + 5 |
| Invalides ayant atteint l'âge de la retraite réglementaire | | - 15 |
| Extinction de pension, suite décision AI | | - 1 |
| Décès d'invalides | | - <u>5</u> |
| Effectif au 31.12.2013 | | <u>245</u> |

Rapport d'activité 2013

Conjoints survivants

L'effectif des conjoints survivants augmente de 15 unités, soit une progression de 1.57 %. Cette fluctuation se décompose comme suit :

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Effectif au 31.12.2012 | 955 |
| Nouveaux conjoints survivants | + 57 |
| Décès de conjoints survivants | - 42 |
| Effectif au 31.12.2013 | <u>970</u> |

Durant l'exercice sous revue, l'effectif des orphelins et des enfants d'invalides ou de retraités a diminué de 2 unités.

Une récapitulation de l'évolution de l'effectif des assurés et pensionnés figure en page 44.

Rapport d'activité 2013

Gestion de la fortune

Une amélioration de la conjoncture mondiale qui n'engendre pas de risque inflationniste et qui s'accompagne d'une normalisation très progressive des politiques monétaires, voilà les ingrédients principaux d'une excellente année 2013 où la performance des marchés boursiers des pays développés a dépassé les attentes les plus optimistes. La décision de la banque centrale américaine de commencer à réduire son rythme d'achat de titres obligataires dès janvier 2014 constitue l'autre fait marquant de fin 2013. Autant dire que le temps de la baisse persistante des taux d'intérêt et des plans de relance successifs semble toucher à sa fin.

Le regain d'appétit pour les actifs risqués s'est fait au détriment des positions obligataires, du cash et des marchés émergents où nous avons pu assister à des sorties importantes de capitaux de la part des investisseurs. Hormis la déception sur les marchés émergents qui dépendent souvent d'un afflux régulier de capitaux étrangers pour combler une balance des paiements, les marchés des matières premières et dans une moindre mesure celui des obligations internationales ont impacté négativement la performance globale. Le dernier contributeur négatif de cet excellent cru 2013 a été le taux de change, le CHF s'appréciant contre la plupart des grandes monnaies. Toutes les autres classes d'actifs, les marchés actions en tête ainsi que les classes d'actifs alternatives, ont délivré de très bonnes performances. Une fois de plus, une bonne diversification entre les différentes classes d'actifs, et au sein de chacune d'entre elles, s'avère une approche payante dans un environnement toujours plus exigeant.

Est-ce que ce que l'on a appelé la « Grande Rotation » (principalement la sortie des marchés obligataires et du cash pour investir dans les actions) va perdurer en 2014 ? Là réside tout le défi qui nous attend pour ce nouvel exercice.

Performances des placements et benchmark

Les performances 2013 des différents véhicules de placement sont les suivantes :

| | Performances 2013 | Performances Indices 2013 |
|--|-------------------|---------------------------|
| Liquidités, placements à court terme et compte courant employeur (*) | 0.01% | -0.03% |
| Prêts aux employeurs | 3.72% | 3.72% |
| Obligations de débiteurs suisses | 0.79% | -1.31% |
| Obligations de débiteurs étrangers | -2.80% | -4.59% |
| Actions de sociétés suisses | 25.15% | 24.60% |
| Actions de sociétés étrangères | 18.39% | 19.33% |
| Placements alternatifs | 8.85% | 6.28% |
| Placements privés | 7.95% | 5.75% |
| Obligations convertibles | 13.83% | 16.33% |
| Matières premières | -15.70% | -11.75% |
| Microfinance | 1.40% | 2.50% |
| Prêts hypothécaires | 4.33% | 2.32% |
| Immobilier net (*) | 5.15% | 5.00% |

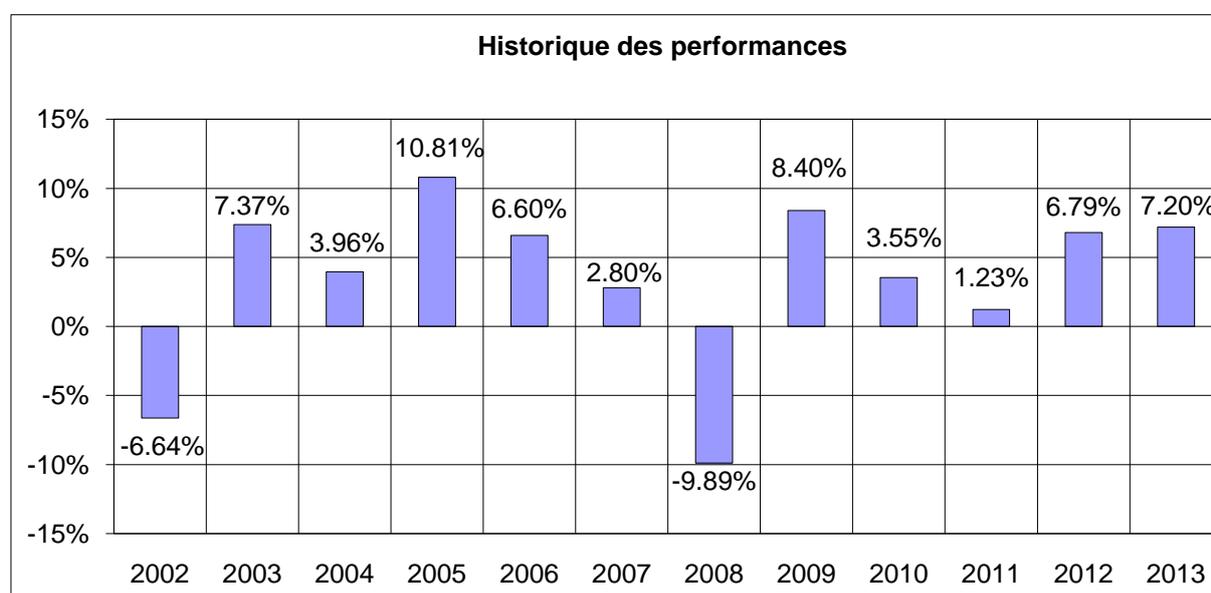
(*) performance nette

Rapport d'activité 2013

La performance en 2013 a été positivement influencée par les bons résultats des classes actions, de l'immobilier direct suisse, des obligations convertibles ainsi que par celles des placements alternatifs et des placements privés. Si les classes obligataires ont souffert de la hausse des taux, notre gestion active de ces classes a amené une performance supérieure à celle des indices de référence. Le bon positionnement tactique ainsi que la couverture de change ont également contribué à la bonne performance relative au niveau global.

Performance globale de la CPCL

En 2013, la performance nette annuelle de la CPCL s'établit à 7.20 %. La performance, ainsi calculée par Coninco SA sur la base de comptes non audités (voir page 76 du présent rapport), représente le résultat net des placements de la CPCL au regard de l'évolution de la fortune nette et des mouvements liés à la prévoyance au cours de l'année sous revue.

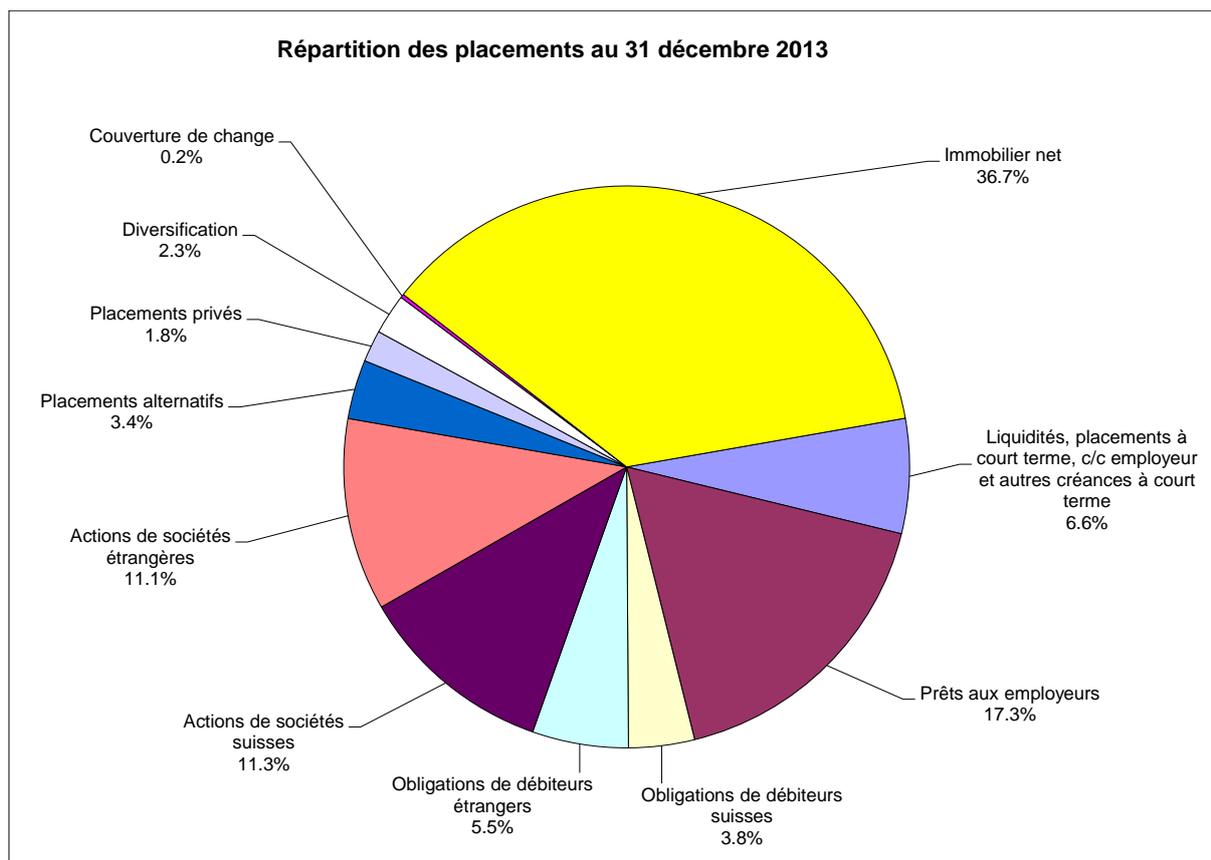


Ce graphique illustre les rendements nets des placements jusqu'en 2008 et la performance nette globale attestée par Coninco SA pour la CPCL dès 2009 (rappel : le rendement des immeubles était calculé sur la base des valeurs historiques jusqu'en 2004, puis sur la base des valeurs de marché selon la méthode DCF ensuite, conformément à la norme comptable Swiss GAAP RPC 26).

Placements

La part des placements immobiliers (déduction faite des dettes hypothécaires) représente 36.7 % des placements au 31 décembre 2013 et reste de loin la catégorie d'investissements la plus importante. Les autres principaux véhicules de placement présentent des parts allant de 1.8 % pour les placements privés à 11.3 % pour les actions de sociétés suisses. On notera le niveau élevé des liquidités (y compris les placements à court terme, compte courant employeur et autres créances à court terme) qui représentent 6.6 % des placements. Cette situation provisoire résulte des liquidités encaissées dans le cadre de l'opération de recapitalisation de la CPCL opérée en 2012 et de la situation particulière des marchés durant les trois années écoulées qui a conduit à un non réinvestissement intégral par prudence.

Rapport d'activité 2013



Liquidités, placements à court terme et compte courant employeur

Pour ses besoins de liquidités, la CPCL utilise des comptes bancaires ainsi qu'un compte courant auprès de l'employeur « Commune de Lausanne ». Les excédents de liquidités sont placés à court terme, notamment sous forme de placements collectifs sur les marchés monétaires. Le rendement annuel net en 2013 est de 0.02 %, conforme aux conditions du marché.

Autres créances à court terme

Cette catégorie ne constitue pas en soi un véhicule de placement. Cependant, l'application des normes comptables en vigueur considère ce type de créances comme tel. Pour la CPCL, il s'agit principalement de cotisations et apports à recevoir de divers Organismes affiliés, ainsi que de loyers à recevoir. Le détail figure au point 6.4 de l'annexe aux comptes.

Prêts aux employeurs

Dans le cadre de la recapitalisation de 2009, un prêt de CHF 144,25 mios a été accordé à la Commune de Lausanne pour une durée de 30 ans, à un taux d'intérêt fixe de 4 %.

Lors de la recapitalisation de 2012, un prêt de CHF 182,4 mios a été accordé à la Commune de Lausanne pour une durée de 40 ans, à un taux d'intérêt fixe de 3.5 %.

Obligations

L'année 2013 a été caractérisée par plusieurs facteurs :

Rapport d'activité 2013

- Sortie de récession de la zone euro mi-2013, mais retour du risque déflationniste ;
- Croissance modérée en Chine avec comme objectif un nouveau modèle de croissance (réformes) ;
- Japon : les premiers effets positifs des « Abenomics » ;
- Enlisement des Etats-Unis face au « mur budgétaire » (fiscal cliff) et coupures budgétaires (shutdown) en octobre ; compromis sur le budget en décembre ;
- Les politiques monétaires sont restées très expansionnistes dans les pays développés.

Cet environnement a donc conduit les taux courts à rester à des niveaux très bas, mais les anticipations de sortie du QE3 (Quantitative Easing ou assouplissement monétaire) de la Réserve Fédérale américaine ont généré de la volatilité sur les maturités plus longues. Ce contexte a, par contre, été très favorable aux obligations souveraines périphériques européennes avec une sensible baisse de leurs primes de risque respectives.

Comme en 2012, l'exercice 2013 a été caractérisé par la poursuite de la recherche de rendements dans les marchés obligataires. A l'instar des marchés actions et des obligations convertibles, les placements dits « à risque », tels que le segment du « haut rendement » et les crédits périphériques européens, ont été les principaux bénéficiaires. Les obligations « investment grade », bénéficiant d'un rating plus élevé, ont toutefois été impactées négativement par la remontée des taux souverains, particulièrement aux Etats-Unis.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Depuis 2005, les investissements en obligations de débiteurs suisses s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations suisses » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le compartiment des obligations libellées en francs suisses comprend un portefeuille géré en direct, 10 placements collectifs confiés à 8 gestionnaires ainsi que des prêts directs aux collectivités publiques.

Sa performance en 2013 est positive et supérieure à son indice de référence. Ce bon résultat est principalement dû à la surpondération du risque crédit (baisse des primes de risque) qui compense la forte hausse des taux (durée plus courte que l'indice de référence). La gestion directe ainsi que les fonds actifs et thématiques ont également été des contributeurs positifs.

On notera que la volatilité du portefeuille est légèrement inférieure à celle de son indice de référence en raison d'une exposition plus courte en matière d'échéances.

Obligations de débiteurs étrangers

Selon le même principe que la catégorie ci-dessus, les investissements en obligations de débiteurs étrangers s'effectuent, depuis 2005, au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations étrangères » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Le portefeuille des obligations libellées en monnaies étrangères est composé de 33 placements collectifs confiés à 21 gestionnaires différents et de 1 mandat de sous-délégation de la gestion, avec une très bonne diversification par débiteur.

En matière d'obligations étrangères, la CPCL a continué de privilégier les obligations

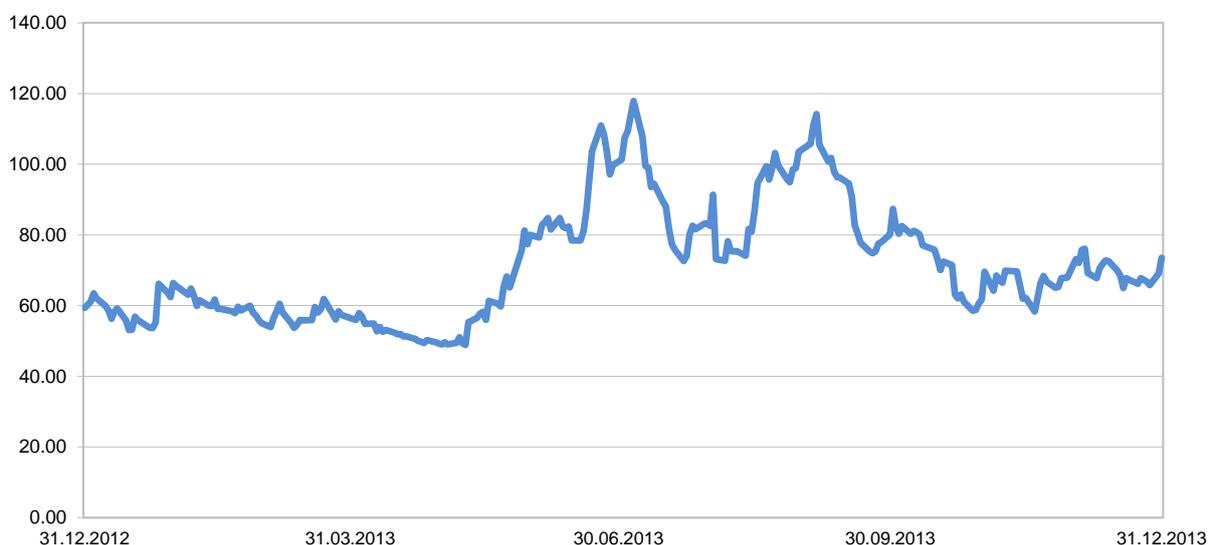
Rapport d'activité 2013

d'entreprises : elle a encore augmenté la part dédiée aux obligations à haut rendement dans les pays développés et émergents. La durée du portefeuille, déjà plus courte que son indice, a encore été raccourcie au fil de l'année.

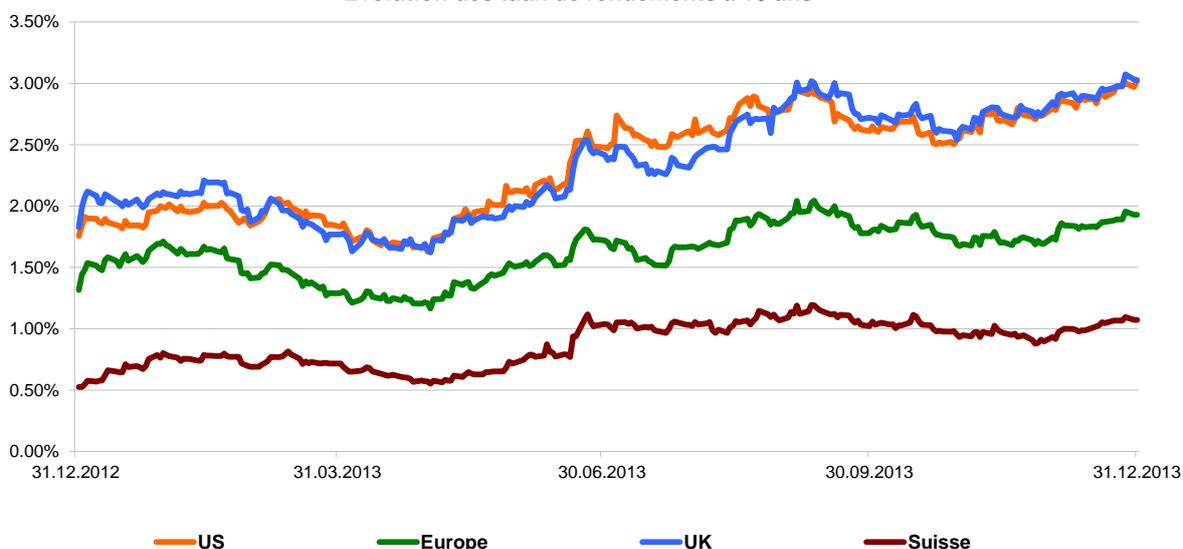
La performance de ce compartiment, fortement touchée par l'effet monétaire (-3.8 %), est négative en 2013. Elle est toutefois nettement supérieure à son indice de référence. On notera que depuis le mois de janvier 2013, la couverture de change ne se fait plus au niveau du compartiment des obligations étrangères, mais globalement sur toutes les classes d'actifs.

Les principaux contributeurs positifs sont les expositions au risque crédit à haut rendement dans les pays développés (maturités courtes) ainsi que la durée plus courte que l'indice de référence, ce qui a permis de limiter les impacts de la forte hausse des taux. On notera que la volatilité du compartiment est nettement inférieure à celle de son indice.

MOVE - Mesure de volatilité des obligations étatiques américaines



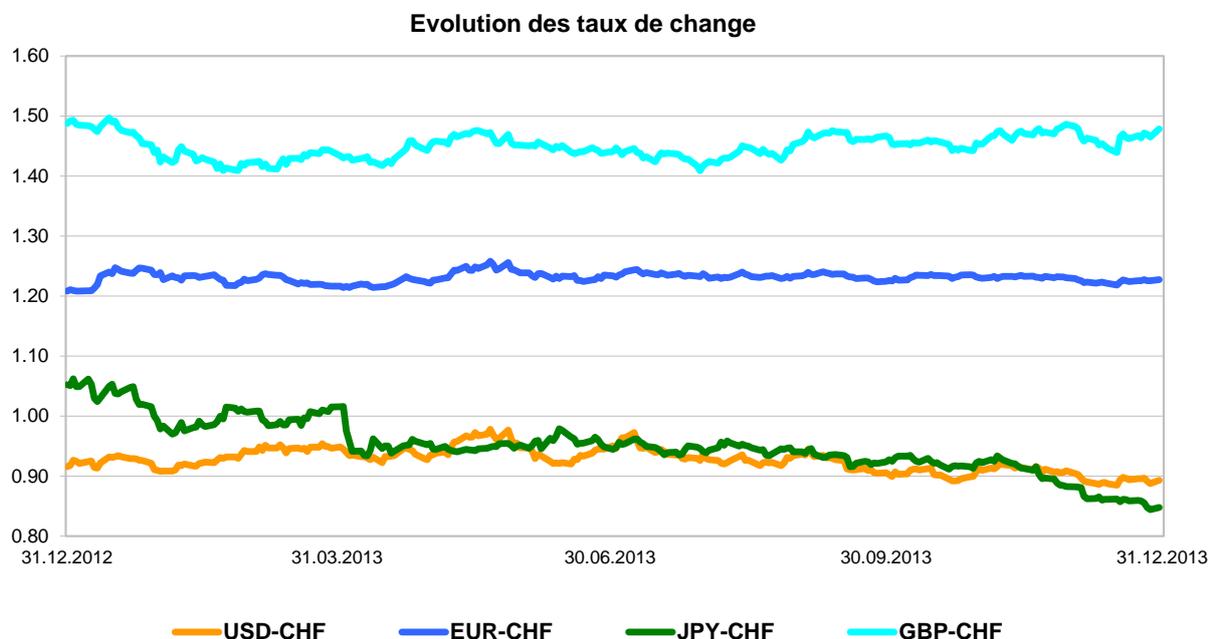
Evolution des taux de rendements à 10 ans



A l'exception de l'EUR, principale monnaie du portefeuille, qui a gagné 1.5 % contre le CHF

Rapport d'activité 2013

en 2013, toutes les devises majeures ont enregistré une performance négative. La Livre Sterling et le Dollar US se sont affaiblies de respectivement 0.9 % et 2.8 %, tandis que le Yen a perdu 20 %.



Actions

L'année 2013 s'est révélée être une excellente année pour les marchés actions et fortement influencée par les politiques monétaires des banques centrales ainsi que les indicateurs macroéconomiques. En effet, la reprise des marchés actions entamée en 2012 s'est poursuivie jusqu'à la déclaration de la Réserve Fédérale américaine d'un éventuel retrait du soutien monétaire à l'économie en cas de baisse du taux de chômage et/ou d'une hausse de l'inflation. Ce discours a généré des incertitudes chez les investisseurs et a contribué à la baisse des marchés en milieu d'année. Seule une nouvelle intervention verbale du président de la banque centrale américaine a permis de dissiper tous les doutes.

Lors du deuxième semestre, la hausse des marchés américains et japonais s'est poursuivie dans leur monnaie respective, mais la performance en CHF a été moins importante vu la fermeté du CHF. Les investisseurs ont été convaincus de la plus-value apportée par les politiques accommodantes des deux pays. En Amérique du Nord, la dévaluation compétitive de l'USD et le renouveau énergétique ont permis de commencer une ré-industrialisation du pays, alors que la reprise de la croissance, la baisse du chômage et l'attribution des Jeux Olympiques de 2020 ont consolidé la confiance accordée par les marchés à la politique monétaire japonaise très accommodante.

Principale ombre au tableau, l'évolution négative des marchés émergents. En effet, ces derniers, très tournés vers l'exportation, ont beaucoup souffert de leur exposition à l'économie mondiale en ralentissement/consolidation et de la baisse de la consommation des matières premières. Quant aux marchés européens, ils ont donné une image contrastée, avec une influence prépondérante des aléas politiques dans un contexte économique très

Rapport d'activité 2013

mitigé. Le niveau attrayant de valorisation a toutefois attiré les investisseurs en quête de bonnes affaires, surtout dans la seconde moitié de l'année.

Actions de sociétés suisses

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Actions suisses » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

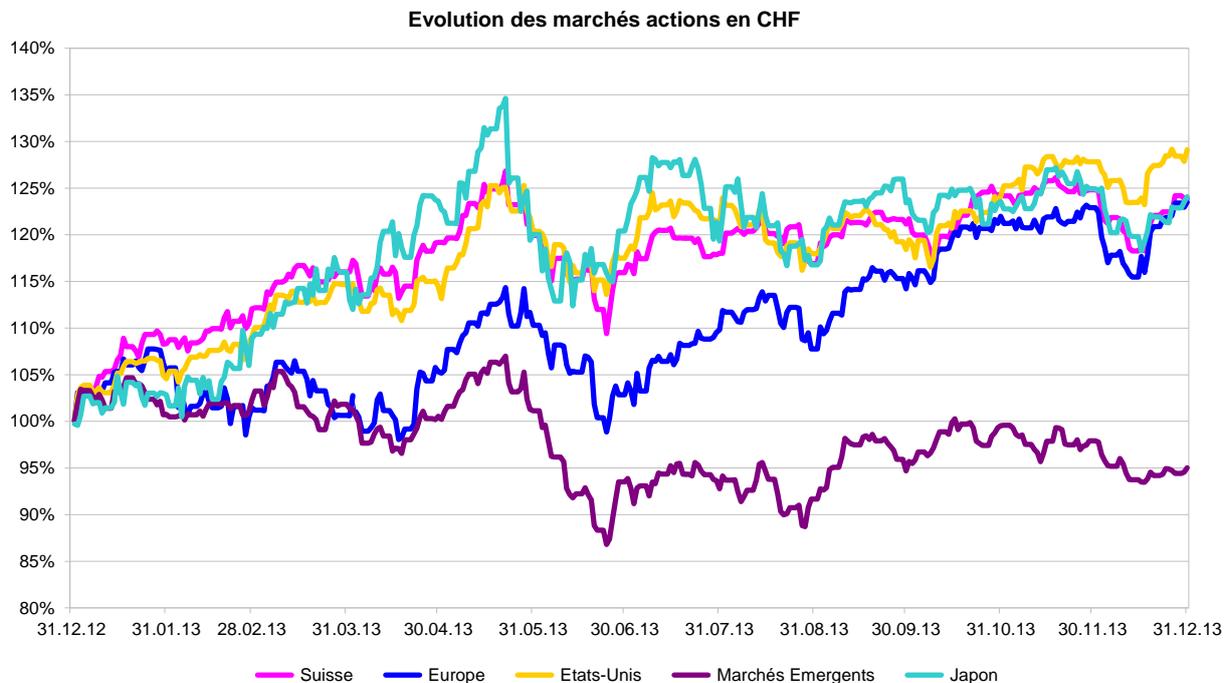
Le portefeuille des actions de sociétés suisses est composé de 23 placements collectifs confiés à 15 gestionnaires, d'un portefeuille en valeurs secondaires géré en direct ainsi que d'actions de sociétés suisses non cotées.

La sur-performance en 2013 de ce portefeuille est expliquée par la surpondération des sociétés de petite et moyenne capitalisations ainsi que par la bonne sélection des gestionnaires externes. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice grâce à l'aspect défensif du portefeuille.

Actions de sociétés étrangères

Les placements en actions étrangères s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Actions étrangères » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

La performance 2013 du portefeuille d'actions de sociétés étrangères est positive mais inférieure à son indice de référence. Les principaux contributeurs à la sous-performance ont été l'achat de protections contre une baisse du marché américain à hauteur de 10% de la classe d'actifs et l'allocation régionale. On notera que la volatilité du compartiment actions étrangères est inférieure à l'indice de référence.



Rapport d'activité 2013

Placements éthiques

Dans la continuité de ces dernières années, les investissements socialement responsables restent une des priorités pour la CPCL. L'objectif est de se repositionner sur l'approche globale du développement durable et d'augmenter ce genre d'investissement, pour autant que les possibilités le permettent. La situation à ce jour dans cette catégorie de placement est la suivante :

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 | 31.12.2011 | 31.12.2010 | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | en % |
| Obligations libellées en CHF | 10.72 | 7.14 | 5.59 | 4.75 | 5.11 | 4.18 |
| Obligations libellées en monnaies étrangères | 8.11 | 7.44 | 5.36 | 4.65 | 1.70 | 1.61 |
| Actions de sociétés suisses | 15.42 | 14.02 | 14.68 | 14.87 | 13.40 | 12.60 |
| Actions de sociétés étrangères | 7.38 | 6.12 | 5.97 | 4.86 | 3.56 | 3.34 |
| Placements privés | 3.23 | 3.64 | 2.14 | - | - | - |
| Microfinance | 100.00 | 100.00 | 100.00 | - | - | - |

Couverture de change globale

Dans la continuité du 1^{er} semestre 2013, nous avons poursuivi notre politique de couverture partielle du risque de change, soit via des ventes à termes ou via nos deux « currency overlay » gérés par Dynagest à Genève et Mesirow à Chicago. Pour rappel, ces protections sont effectuées sur les quatre monnaies principales de nos portefeuilles, soit le USD, l'EUR, le JPY et le GBP et sur l'exposition globale de nos différentes classes d'actifs. Sur l'exercice 2013, une couverture moyenne de 30 % à 40 % a été implémentée sur l'USD, le GBP et le JPY alors que sur l'EUR la couverture moyenne se situait autour des 20 %. Ces différentes protections ont permis d'atténuer l'impact négatif des taux de change sur la performance globale et de baisser la volatilité sur notre allocation globale.

Placements alternatifs

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Placements alternatifs diversifiés » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

Les tendances du premier semestre se sont confirmées ; les fonds de placements alternatifs ont réussi à saisir des opportunités dans la plupart des classes d'actifs dans un environnement qui leur est à nouveau plus propice. Ceci se traduit par une performance sur l'année écoulée de 7 % à 9 % pour l'industrie (en USD, suivant l'indice, cf. graphique ci-dessous).

Sans surprise, dans un marché des actions porteur, les stratégies liées à cette classe d'actifs ont le mieux performé. Il est intéressant de constater que de nombreux fonds avec une faible exposition nette au marché ont également réussi à générer des résultats très favorables, indiquant le retour des fondamentaux au niveau des valorisations.

Les stratégies évènementielles font également partie des gagnants. Les opportunités

Rapport d'activité 2013

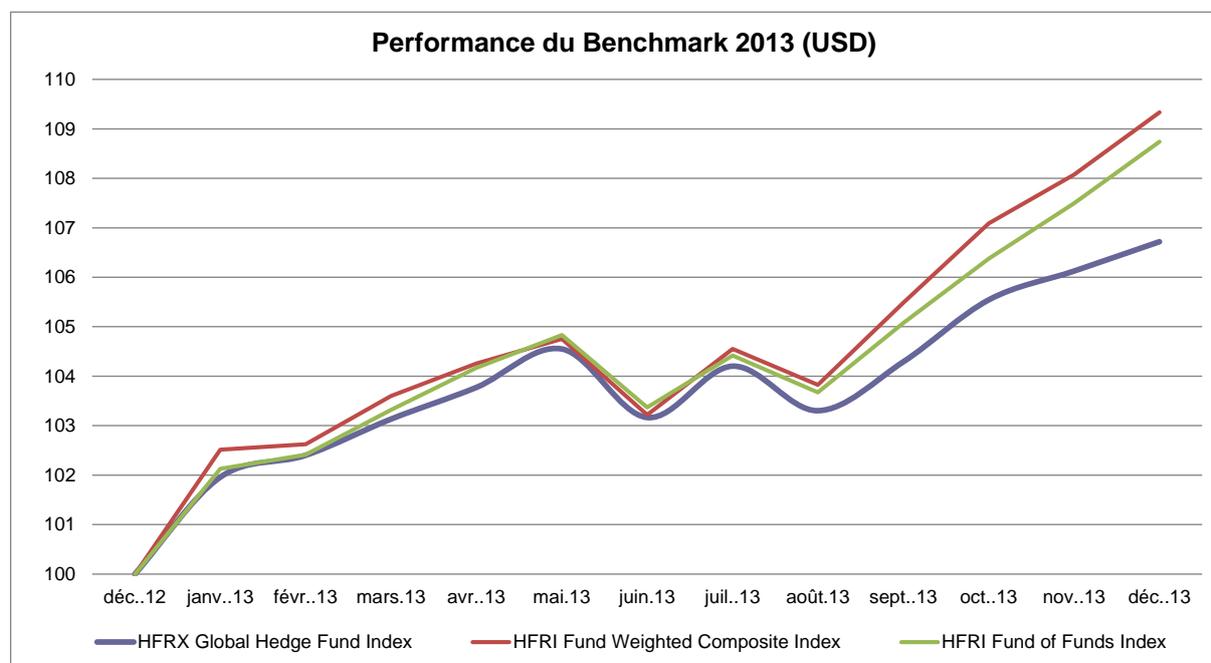
d'investissement dans des sociétés avec un catalyseur spécifique, principalement au travers des actions, ont donné aux gérants la possibilité d'augmenter le risque dans les portefeuilles. L'achat de titres de sociétés en détresse a également porté ses fruits malgré un environnement qui semble moins favorable à ces stratégies avec un cycle « distressed » qui n'est pas (encore) arrivé en Europe.

Dans l'obligataire, malgré l'environnement de taux bas, toutes les stratégies se sont révélées positives sur l'année, et plus particulièrement pour les stratégies dites directionnelles et d'arbitrage. Alors que la volatilité dans le marché des taux a contribué à des pertes pour les détenteurs d'obligations, les gérants alternatifs ont su démontrer le bienfait de leur approche active. Les gains proviennent d'investissement dans des obligations d'états, d'entreprises tout comme des crédits structurés ainsi que de la dette bancaire.

La seule stratégie à la peine a été le « global macro ». Les tendances les plus claires ont été observées dans le marché des actions qui n'a historiquement pas été le principal terrain de jeu pour les gérants macro. Le manque de tendances durables et le retournement de certains marchés, avant tout dans les taux, ont tout aussi fortement coûté aux gérants systématiques.

Globalement, l'industrie des placements alternatifs affiche une croissance constante sur la dernière année et semble à nouveau intéresser les investisseurs, en particulier institutionnels. Avec les marchés des actions atteignant des niveaux records grâce aux stimuli monétaires et des taux qui ont décollé de leurs plus bas historiques, les stratégies alternatives prennent une place plus importante dans les portefeuilles.

La performance 2013 des placements alternatifs est positive et supérieure à son indice de référence, et ce notamment grâce à la restructuration complète du portefeuille en début d'année.

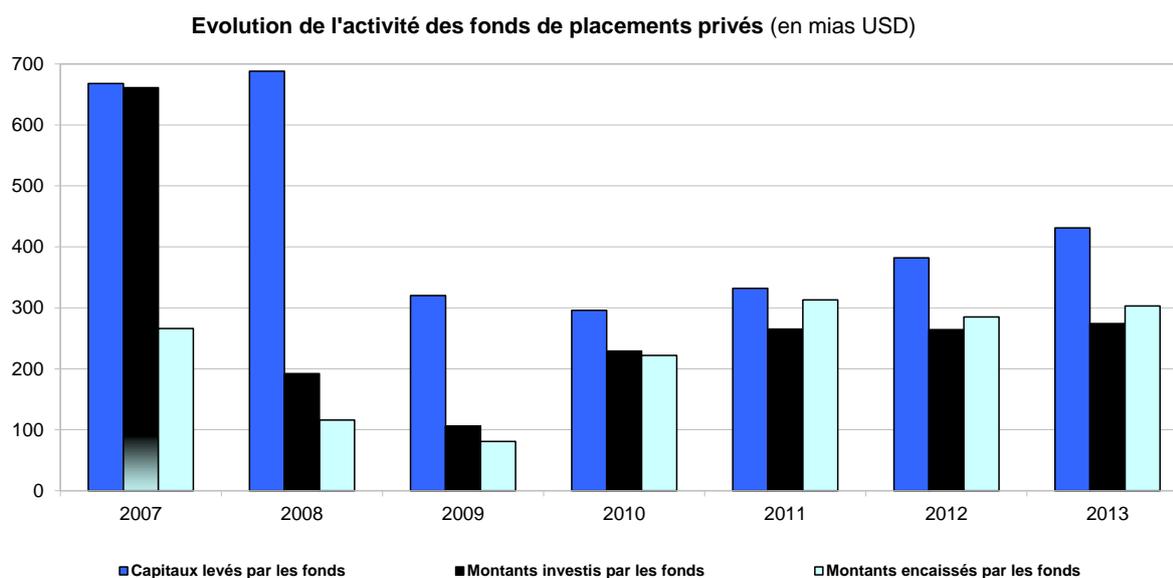


Rapport d'activité 2013

Placements privés

L'activité en placements privés a été soutenue en 2013. Les levées de fonds ont progressé de 13 % à USD 431 milliards en 2013. Le volume des investissements effectués par les fonds est en augmentation de 4 % par rapport à 2012.

Enfin, les fonds ont encaissé USD 303 milliards en 2013, soit une progression de 6 % par rapport à l'exercice 2012. Ce niveau d'encaissement très important est soutenu par le marché des nouvelles introductions en bourse (IPO) ainsi que par la possibilité offerte à certaines entreprises de trouver des financements qui sont utilisés pour payer un dividende aux actionnaires (dividend recap).



La performance 2013 est supérieure à l'indice de référence, en raison de la surperformance des gestionnaires.

Diversification – Autres placements

Obligations convertibles

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Obligations convertibles » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

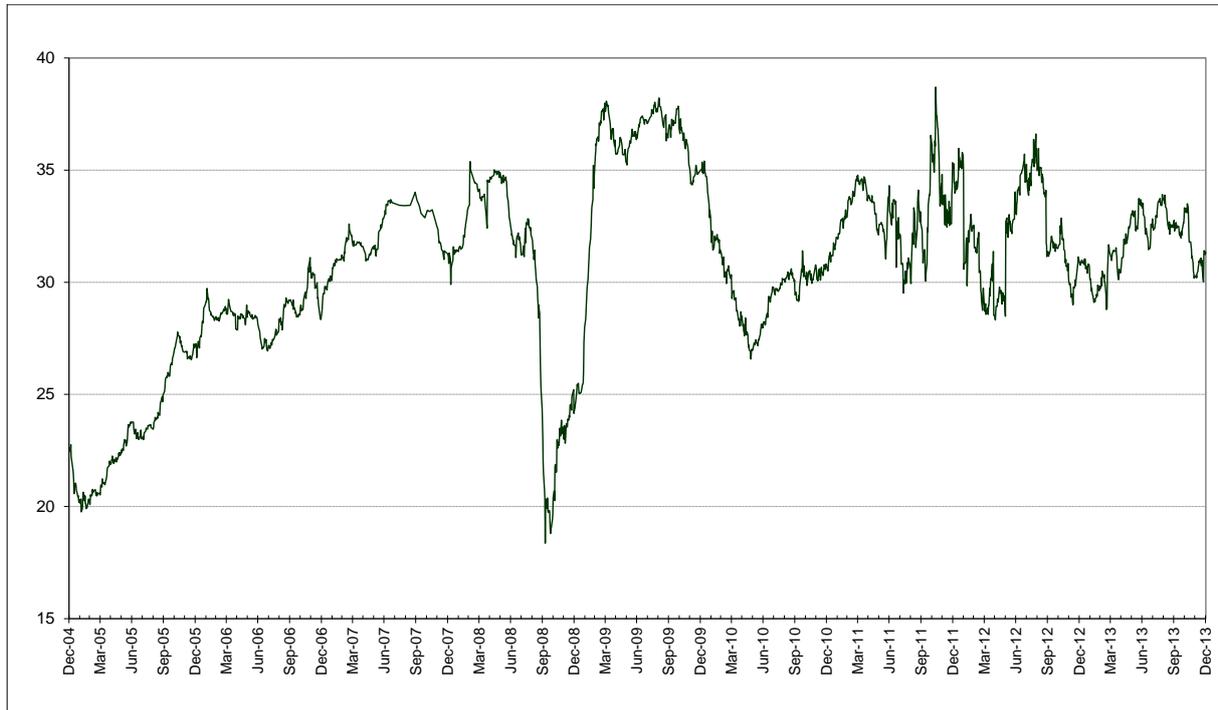
Dans la continuité de 2012, l'exercice 2013 a connu une performance positive avec une volatilité plus importante. La très bonne performance des marchés actions, l'appétit au risque (diminution des primes de risques) et une année riche en terme de nouvelles émissions ont été des contributeurs positifs pour le marché des obligations convertibles. On notera que ces facteurs ont largement neutralisé l'effet de la hausse des taux d'intérêt.

Le compartiment des obligations convertibles comprend 14 placements collectifs confiés à 11 gestionnaires différents. Démarré en mai 2010, ce portefeuille vise une diversification par stratégie, par style et par gestionnaire, conformément à son allocation cible. La part investie en CHF représente une fraction prépondérante du portefeuille.

Sur l'année 2013, le portefeuille a eu une performance positive, supérieure à son allocation cible, mais inférieure à son indice de référence (très influencé par le facteur « actions »).

Rapport d'activité 2013

Volatilité implicite moyenne des obligations convertibles européennes



Matières premières

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Matières premières » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

L'année 2013 aura été marquée par plusieurs facteurs influant sur le marché des matières premières.

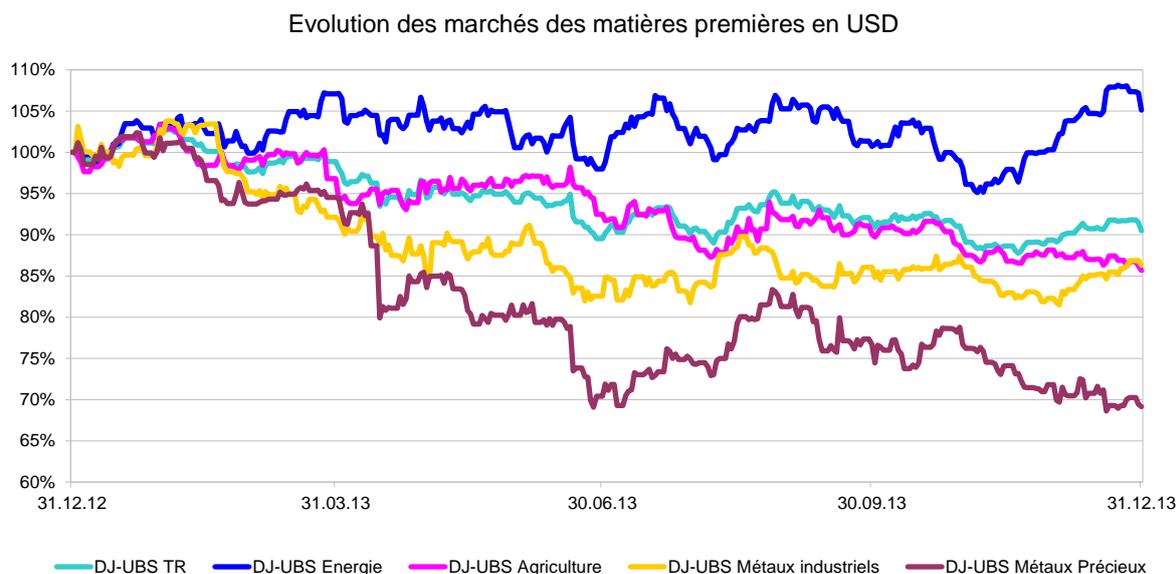
Les soutiens à l'économie ont été maintenus. Cette stimulation gouvernementale, notamment de la part des Etats-Unis, n'aura pas eu un effet bénéfique sur les principales matières premières. En effet, la croissance économique mondiale toujours assez faible n'a pas accéléré la demande. De plus, les investisseurs ont préféré d'autres actifs risqués, notamment les actions. Cependant, ce contexte pourrait avoir un impact favorable si les autres pays, notamment émergents, retrouvent un peu plus de croissance.

Le deuxième élément que nous avons pu observer en 2013 est le fait que les matières premières se sont à nouveau décorrélées des principales classes d'actifs, notamment des actions et obligations.

Enfin, comment parler de 2013 sans évoquer le secteur énergétique ? En effet, dans la tourmente des matières premières, ce secteur a été le seul globalement gagnant. Les chamboulements géopolitiques au Moyen Orient, que ce soit la Libye, la Syrie ou même l'Egypte, ont eu des répercussions directes sur le cours du pétrole. Dans ce secteur, les Etats-Unis poussent toujours vers l'indépendance et souhaitent se désengager du Moyen Orient pour se concentrer sur l'extraction dans le Golfe du Mexique et l'augmentation et la production d'énergie propre sur sol américain. Nul doute que tout ceci aura encore un fort impact sur l'économie en général, et aux Etats-Unis en particulier en 2014.

Sur l'année 2013, le portefeuille a eu une performance négative, inférieure à son indice de référence en raison de la surpondération des métaux précieux dans le portefeuille. La volatilité du compartiment est également inférieure à son indice.

Rapport d'activité 2013



Microfinance

Pour cette catégorie de placements également, les investissements s'effectuent au travers du fonds de placements destiné aux investisseurs institutionnels « RP – Fonds Institutionnel – Fonds en Microfinance » créé et géré par notre mandataire, Retraites Populaires.

La microfinance connaît une croissance de l'ordre de 20 % par année depuis 5 ans. En 2013, la croissance estimée se situe entre 15 % et 20 %. Les investissements dans les fonds de microfinance sont estimés à USD 10 milliards à fin 2012. Dans le monde, 2.6 milliards d'êtres humains vivent avec moins de USD 2 par jour et, selon la Banque Mondiale, 77 % des pauvres ne disposent pas de services bancaires. Par conséquent, le potentiel de croissance de la microfinance continue à être important.

Depuis une dizaine d'années, le domaine du microcrédit s'est professionnalisé et un nombre croissant d'instituts de microfinance ont obtenu une licence bancaire. Les services offerts aux clients finaux ne se limitent désormais plus seulement au crédit. L'industrie de la microfinance connaît à présent une certaine maturité et des outils de mesure d'impacts sociaux sont en train d'être mis en place.

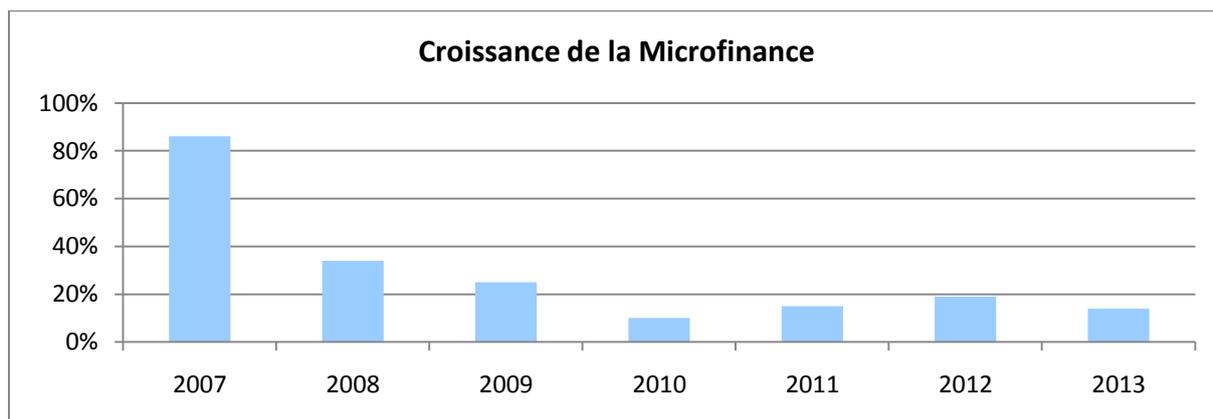
Les instituts de microfinance sont présents dans le monde entier, principalement dans les pays en développement. Dès lors, les fonds de microfinance ont une exposition diversifiée et globale. Toutefois, le risque pays reste le risque le plus important.

La demande de refinancement continue à croître. Pour l'année 2014, une croissance du PIB de 5.6 % est attendue pour les 15 principaux pays où la microfinance est active. Avec une demande soutenue et un PIB en hausse, la croissance du secteur de la microfinance est estimée à 15 % - 20 % pour 2014.

Le portefeuille de microfinance est couvert à raison de 100 % contre le risque de change. Il comporte 5 placements collectifs confiés à 4 gestionnaires distincts.

La performance est positive, mais inférieure à son indice de référence, en raison de la contribution négative d'un des fonds.

Rapport d'activité 2013



Prêts hypothécaires

Le dernier prêt hypothécaire a été remboursé au 30 avril 2013.

Immobilier

La CPCL possède 101 immeubles ou groupes d'immeubles au 31 décembre 2013, dont 87 sur le territoire communal lausannois et 14 répartis sur neuf autres communes vaudoises. La diminution du nombre d'immeubles ou groupes d'immeubles est le résultat de la vente courant 2013 des immeubles Praz-Séchaud 11-19 / 14-30.

Tous les placements immobiliers se font en direct et il n'y a donc aucune participation à des fonds de placements immobiliers.

L'évolution détaillée des placements immobiliers se présente ainsi :

| | CHF |
|-------------------------------------|------------------------------|
| Immobilier brut au 31.12.2012 | 810'245'306.39 |
| ./. Hypothèques | <u>-99'445'277.13</u> |
| Immobilier net au 31.12.2012 | 710'800'029.26 |
| Mouvements 2013 : | |
| Constructions en cours | 9'909'103.71 |
| Ventes d'immeuble | -35'950'390.00 |
| Plus et moins-values sur immeubles | <u>2'206'224.61</u> |
| Variation immobilier brut | -23'835'061.68 |
| Amortissements d'hypothèques | <u>5'656'515.76</u> |
| Variation immobilier net | -18'178'545.92 |
| | |
| Immobilier brut au 31.12.2013 | 786'410'244.71 |
| ./. Hypothèques | <u>-93'788'761.37</u> |
| Immobilier net au 31.12.2013 | <u>692'621'483.34</u> |

L'exploitation des immeubles (sans les terrains non construits et avant plus ou moins-values) a dégagé un rendement net de 4.95 % en 2013. Le rendement net final, en tenant compte des terrains non construits (reçus dans le cadre de la recapitalisation de 2009) et des plus ou moins-values, est de 5.15 %. Il convient de préciser que des projets de valorisation des terrains précités sont en cours.

Rapport d'activité 2013

Capitaux de prévoyance

Le capital de prévoyance des **assurés**, soit CHF 1'299'993'145.-, correspond à la somme des prestations de libre passage de l'ensemble des assurés actifs au 31.12.2013. Le calcul tient compte des éléments déjà connus, à savoir les traitements assurés au 01.01.2014 et le tarif de libre passage en vigueur à cette date. La norme minimale selon l'article 17 LFLP est calculée en fonction de l'âge des assurés au 01.01.2014.

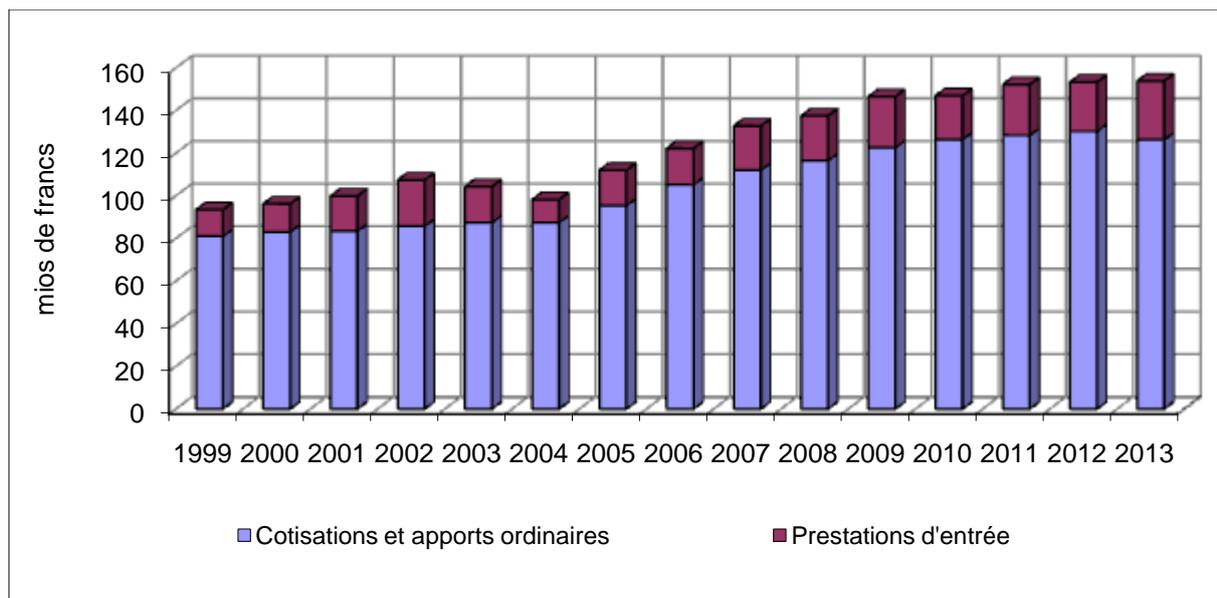
Le capital de prévoyance des **pensionnés**, soit CHF 1'535'420'750.-, correspond à la valeur actuelle des pensions en cours, y compris les pensions expectatives liées aux pensions en cours et la totalité des allocations de renchérissement accordées jusqu'en 2000.

Rapport d'activité 2013

Ressources et prestations d'assurance

Ressources d'assurance

Au cours de l'année écoulée, les ressources d'assurance ont augmenté de CHF 0.5 mio. Dans le détail, une diminution de CHF 3.9 mios (3.0 %) est observée au niveau des cotisations, due notamment à une baisse des taux de cotisations des employeurs suite à la modification des statuts au 01.01.2013, ainsi qu'une augmentation de CHF 4.4 mios des prestations d'entrée.

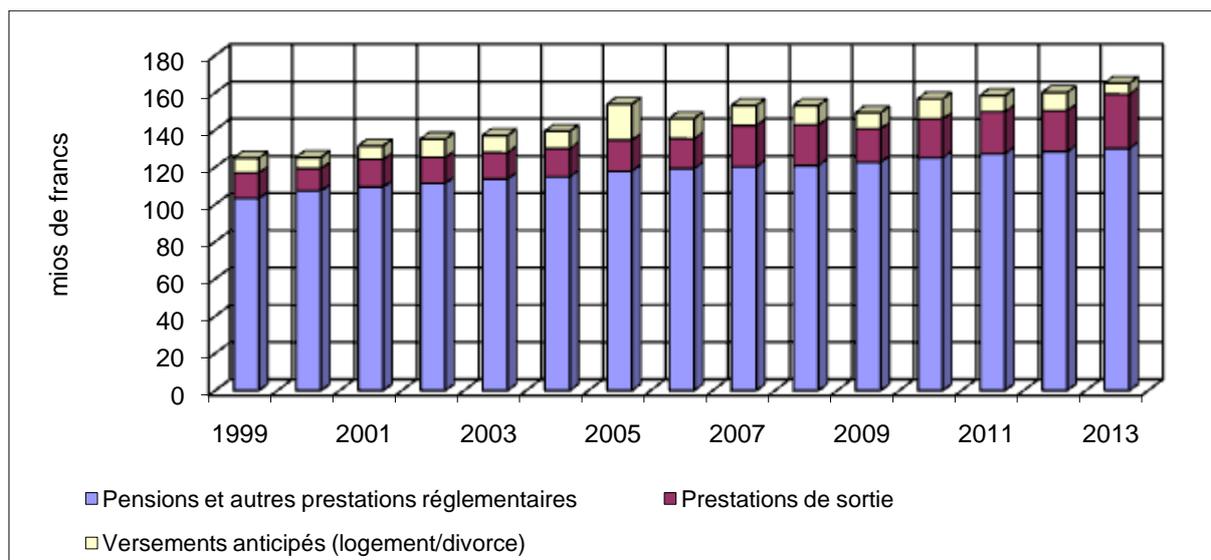


Prestations d'assurance

Au cours de l'année écoulée, les prestations d'assurance ont augmenté de CHF 4.9 mios, soit 3.0 %.

Cette variation s'explique principalement par une augmentation des pensions de vieillesse de CHF 2.2 mios (1.7 %) provenant uniquement de la hausse du nombre de pensionnés (aucune indexation des pensions n'étant intervenue) et par une augmentation des prestations de sortie de CHF 3.3 mios (10.3 %).

Rapport d'activité 2013



Pour 2013, du fait de l'augmentation des ressources d'assurance inférieure à celle des prestations d'assurance, le déficit de trésorerie des opérations d'assurance augmente à CHF 11.7 mios, contre CHF 7.3 mios en 2012.

Rapport d'activité 2013

Frais d'administration

Selon l'article 59 des dispositions réglementaires de la CPCL, en vigueur durant l'exercice sous revue, les frais d'administration et de gestion du patrimoine mobilier et immobilier sont supportés par la fortune de la CPCL. Les autres frais d'administration et de gestion de la CPCL (frais de fonctionnement) sont à sa charge. Les Organismes affiliés et la Commune de Lausanne participent aux autres frais d'administration et de gestion et s'acquittent d'une redevance fixée en proportion du nombre d'assurés et de pensionnés qui les concernent, la Bourse communale garantissant un éventuel excédent de charges.

En 2013, les autres frais d'administration et de gestion non liés à la gestion du patrimoine ont atteint la somme de CHF 2'158'281.56. La participation des Organismes affiliés et de la Commune de Lausanne, de CHF 215.- par assuré et pensionné, demeure inchangée par rapport à l'année précédente. L'excédent de produits à restituer est, pour l'année 2013, de CHF 401'113.67. Le Conseil d'administration de la CPCL a décidé de ristourner à chaque Organisme affilié sa part proportionnelle de cet excédent en réduction de sa participation aux frais pour l'année 2014.

Rapport d'activité 2013

Conclusion

L'année 2013 fut pour la CPCL, une excellente année.

Elle entrera dans les mémoires comme celle durant laquelle, suite à une modification du règlement de la Municipalité de Lausanne selon laquelle les fonctions de Syndic et de Président de la CPCL ne peuvent plus être cumulées, M. Jean-Claude Pradervand représentant de la Municipalité choisi hors de son sein et membre du Conseil d'administration depuis juillet 2006, accéda le 3 mai à la présidence de la CPCL.

En ce qui concerne les marchés financiers, on a assisté à d'excellentes performances des marchés des actions en comparaison aux années précédentes.

Dans un tel contexte, la CPCL fait mieux avec sa performance de 7.20 % (attestée par Coninco) que la comparaison de performance de l'ASIP de janvier 2014 (6.20 %). Elle est dans la fourchette de la Conférence des administrateurs de fonds de pensions (de 0 % à 11.6 %). Elle fait également mieux que le baromètre UBS caisses de pensions (5.89 %), que l'indice Crédit Suisse des caisses de pensions (5.75 %) et que les résultats de l'enquête Swisscanto (6.10%). On peut en conclure que le rendement de la CPCL a été meilleur que le marché au vu de la structure de ses actifs et étant donné sa forte proportion d'immobilier direct.

Le taux de couverture de la CPCL (selon article 44 OPP2) a augmenté, passant de 62.2 % au 31.12.2012 à 65.4 % au 31.12.2013.

On notera également la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs égale à la différence entre le résultat atteint et celui correspondant exactement au chemin de recapitalisation soit un montant de CHF 195 millions environ.

Coup d'œil sur 2014

L'année 2014 débute au son des bruits de bottes en Ukraine aussi bien qu'en Syrie et la situation des marchés financiers pourraient s'en ressentir. Même s'ils semblent résister, il est à nouveau bien difficile de jouer les augures en ce qui concerne la performance future des capitaux qui y sont placés. Relevons que la forte proportion d'immobilier et de placements à long terme chez l'employeur figurant au bilan de la Caisse ainsi que la constitution d'une réserve de fluctuation de valeurs mettront la CPCL dans une meilleure position que précédemment pour faire face à de nouveaux errements des marchés financiers.

Pour la CPCL, l'année 2014 sera également l'année de la réalisation de plusieurs chantiers immobiliers et de la mise en location du premier d'entre eux qui ait été construit sur un terrain apporté à la CPCL lors de la votation du préavis 2008/59.

Pour la CPCL, l'année 2014 sera enfin l'année de la conclusion de la modification du plan d'assurance de la catégorie B permettant l'entrée en vigueur du nouveau système dès le 1^{er} janvier 2015.



Comptes annuels



Bilan

| (en CHF) | Annexe | 31.12.2013 | 01.01.2013 retraité* | 31.12.2012 |
|---|-------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Actif | | | | |
| Placements | | | | |
| Liquidités et placements à court terme | | 100'787'535.88 | 110'687'540.56 | 110'687'540.56 |
| Compte courant "Commune de Lausanne" | 6.10 | 18'080'738.37 | 15'114'105.52 | 15'114'105.52 |
| Autres créances à court terme | 6.10 | 5'847'340.29 | 4'789'912.78 | 4'789'912.78 |
| Prêts aux employeurs | 6.10 | 326'650'000.00 | 326'650'000.00 | 326'650'000.00 |
| Obligations de débiteurs suisses | | 71'015'916.40 | 73'654'594.83 | 73'654'594.83 |
| Obligations de débiteurs étrangers | | 103'655'332.40 | 106'657'286.34 | 106'657'286.34 |
| Actions de sociétés suisses | | 213'245'362.62 | 170'375'792.43 | 170'375'792.43 |
| Actions de sociétés étrangères | | 209'017'293.60 | 147'417'163.74 | 147'417'163.74 |
| Placements alternatifs | | 64'325'575.17 | 57'663'650.47 | 57'663'650.47 |
| Placements privés | | 34'374'715.44 | 15'355'078.60 | 15'355'078.60 |
| Diversification | | 43'864'972.50 | 32'609'759.18 | 32'609'759.18 |
| Couverture de change | | 3'887'206.56 | 0.00 | 0.00 |
| Prêts hypothécaires | | 0.00 | 1'550'000.00 | 1'550'000.00 |
| Immobilier | | 786'410'244.71 | 810'245'306.39 | 810'245'306.39 |
| | 6.4 | 1'981'162'233.94 | 1'872'770'190.84 | 1'872'770'190.84 |
| Compte de régularisation actif | 7 | 1'648'747.17 | 1'827'228.56 | 1'827'228.56 |
| | | 1'982'810'981.11 | 1'874'597'419.40 | 1'874'597'419.40 |
| Passif | | | | |
| Engagements | | | | |
| Prestations de libre passage et rentes | 7 | 4'975'151.80 | 3'520'322.10 | 3'520'322.10 |
| Banques / Assurances | 7 | 93'788'761.37 | 99'445'277.13 | 99'445'277.13 |
| Autres dettes | 7 | 6'424'720.08 | 8'048'092.52 | 8'048'092.52 |
| | | 105'188'633.25 | 111'013'691.75 | 111'013'691.75 |
| Compte de régularisation passif | 7 | 5'842'405.11 | 6'538'753.07 | 6'538'753.07 |
| Réserve de cotisations d'employeur | 6.10 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques (100%) | | | | |
| Capitaux de prévoyance assurés actifs | 5.2 | 1'299'993'145.00 | 1'276'534'882.00 | 1'276'534'882.00 |
| Capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes | 5.4 | 1'535'420'750.00 | 1'521'731'537.00 | 1'521'731'537.00 |
| Provisions techniques assurés actifs | 5.6 | 16'899'966.00 | 26'800'000.00 | 26'800'000.00 |
| Provisions techniques bénéficiaires de rentes | 5.6 | 7'677'104.00 | 0.00 | 0.00 |
| | | 2'859'990'965.00 | 2'825'066'419.00 | 2'825'066'419.00 |
| Part en répartition | 9.2 | -1'183'886'906.79 | -1'228'903'892.27 | |
| Capitaux de prév. et prov. techniques (en cap.partielle) | | 1'676'104'058.21 | 1'596'162'526.73 | |
| Réserve de fluctuation de valeurs | 6.3 | 195'675'884.54 | 160'882'447.85 | 0.00 |
| Situation en début de période | | 0.00 | 0.00 | -1'175'323'114.04 |
| Excédent des produits | | 0.00 | 0.00 | 107'301'669.62 |
| Découvert | | 0.00 | 0.00 | -1'068'021'444.42 |
| | | 1'982'810'981.11 | 1'874'597'419.40 | 1'874'597'419.40 |

* Bilan retraité selon les nouvelles dispositions légales pour les IPDP en capitalisation partielle

Compte d'exploitation

| (en CHF) | | 2013 | 2012 |
|--|----------|------------------------|------------------------|
| + Cotisations et apports ordinaires et autres | | | |
| Cotisations ordinaires des salariés | | 46'896'898.23 | 39'627'139.45 |
| Cotisations ordinaires des employeurs | | 78'881'172.87 | 41'213'616.25 |
| Cotisations extraordinaires des employeurs | | 10'414.40 | 34'048'960.45 |
| Cotisations d'assainissement des salariés | | 1'952.85 | 6'384'298.60 |
| Cotisations d'assainissement des employeurs | | 2'603.80 | 8'512'241.91 |
| Recapitalisation par les employeurs affiliés | 9.1 | 0.00 | 220'000'000.40 |
| Prélèvements dans la réserve de cotisations d'employeur | 6.10 | 0.00 | -455'713.10 |
| Primes uniques et rachats | | 490'101.20 | 407'107.40 |
| Subsides du fonds de garantie | | 30'513.60 | 31'719.05 |
| | | 126'313'656.95 | 349'769'370.41 |
| + Prestations d'entrée | | | |
| Apports de libre passage | | 26'307'611.14 | 22'077'130.50 |
| Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce | | 1'210'288.40 | 984'470.05 |
| | | 27'517'899.54 | 23'061'600.55 |
| = Apports provenant de cotisations / prestations d'entrée | | 153'831'556.49 | 372'830'970.96 |
| - Prestations réglementaires | | | |
| Pensions de vieillesse | | -100'814'634.73 | -99'467'014.85 |
| Pensions de survivants | | -19'938'430.15 | -19'519'980.65 |
| Pensions d'invalidité | | -6'662'479.40 | -6'275'301.20 |
| Autres prestations réglementaires | 7 | -1'812'690.45 | -1'818'574.00 |
| Prestations en capital à la retraite | | -782'904.35 | -658'424.45 |
| Prestations en capital au décès et à l'invalidité | | -19'922.75 | -137'301.00 |
| | | -130'031'061.83 | -127'876'596.15 |
| - Prestations extra-réglementaires | | 0.00 | -534'166.65 |
| - Prestations de sortie | | | |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | 7 | -29'176'719.50 | -21'979'205.90 |
| Versements anticipés : propriété du logement / divorce | 7 | -5'844'582.78 | -9'764'122.95 |
| | | -35'021'302.28 | -31'743'328.85 |
| = Dépenses relatives aux prestations / versements anticipés | | -165'052'364.11 | -160'154'091.65 |
| +/- Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations (100%) | 5 | | |
| Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs | | -23'458'263.00 | -176'092'882.00 |
| Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes | | -13'689'213.00 | -151'229'537.00 |
| Dissolution de provisions techniques assurés actifs | | 9'900'034.00 | 123'600'000.00 |
| Constitution de provisions techniques bénéficiaires de rentes | | -7'677'104.00 | 0.00 |
| Dissolution de réserves de cotisations de l'employeur | | 0.00 | 455'713.10 |
| | | -34'924'546.00 | -203'266'705.90 |

Compte d'exploitation

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|---|---------------------------|-----------------------|
| - Variation de la part en répartition des capitaux de prévoyance | -45'016'985.48 | 0.00 |
| - Charges d'assurance | | |
| Cotisations au fonds de garantie | -517'049.75 | -464'913.10 |
| | -517'049.75 | -464'913.10 |
| = Résultat net de l'activité d'assurance | -91'679'388.85 | 8'945'260.31 |
| +/- Résultat net des placements | | |
| Résultat brut et sur les liquidités et placements à court terme | 83'787.52 | 178'077.48 |
| Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées | -35'946.50 | -29'566.95 |
| Intérêts débiteurs sur réserves cotisations de l'employeur et divers | -11.31 | -398.40 |
| Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne" 6.10 | 5'349.10 | 12'164.50 |
| Résultat net sur autres créances à court terme | 74'830.20 | 31'000.00 |
| Résultat net sur prêts aux employeurs 6.10 | 12'154'000.00 | 5'770'000.00 |
| Résultat brut sur obligations de débiteurs suisses | 667'735.59 | 4'020'580.59 |
| Résultat brut sur obligations de débiteurs étrangers | -2'465'990.98 | 7'060'756.27 |
| Résultat brut sur actions de sociétés suisses | 43'453'175.48 | 24'382'470.24 |
| Résultat brut sur actions de sociétés étrangères | 30'851'090.32 | 14'868'102.47 |
| Résultat brut sur placements alternatifs | 8'322'848.73 | 1'819'412.91 |
| Résultat brut sur placements privés | 3'017'860.45 | 984'180.83 |
| Résultat brut sur diversification | -395'740.18 | 500'369.01 |
| Résultat net sur couverture de change | 2'887'206.56 | 0.00 |
| Résultat net sur prêts hypothécaires | 9'041.67 | 40'351.70 |
| Résultat brut sur immobilier | 39'967'675.37 | 43'020'596.74 |
| Frais de gestion de la fortune | -12'219'736.30 | -4'497'916.71 |
| | 6.8 126'377'175.72 | 98'160'180.68 |
| + Autres produits | | |
| Produits divers 7 | 174'748.23 | 207'589.57 |
| Facturation aux Organismes affiliés | 2'079'183.15 | 2'112'076.15 |
| | 2'253'931.38 | 2'319'665.72 |
| - Frais d'administration | | |
| Frais d'administration générale | -1'827'656.81 | -1'793'101.04 |
| Honoraires organe de révision | -96'650.00 | -92'150.00 |
| Honoraires expert | -203'897.85 | -216'691.25 |
| Emoluments autorités de surveillance | -30'076.90 | -21'494.80 |
| | -2'158'281.56 | -2'123'437.09 |
| = Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs | 34'793'436.69 | 107'301'669.62 |
| - Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs | -34'793'436.69 | 0.00 |
| = Excédent des produits | 0.00 | 107'301'669.62 |



Annexe aux comptes annuels



Annexe aux comptes annuels

Sommaire de l'annexe aux comptes annuels

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1. | Bases et organisation | 40 |
| 1.1 | Forme juridique et but | 40 |
| 1.2 | Enregistrement LPP et Fonds de garantie..... | 40 |
| 1.3 | Indication des actes et des règlements..... | 40 |
| 1.4 | Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature..... | 41 |
| 1.5 | Experts, Organe de révision, Mandataires, Conseillers, Autorité de surveillance | 43 |
| 1.6 | Employeurs affiliés | 43 |
| 2. | Assurés actifs et pensionnés | 44 |
| 2.1 | Assurés actifs..... | 44 |
| 2.2 | Pensionnés | 44 |
| 3. | Nature de l'application du but | 45 |
| 3.1 | Explication des plans de prévoyance..... | 45 |
| 3.2 | Financement, méthodes de financement..... | 45 |
| 3.3 | Autres informations sur l'activité de prévoyance..... | 46 |
| 4. | Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence | 47 |
| 4.1 | Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26..... | 47 |
| 4.2 | Principes comptables et d'évaluation (des placements)..... | 47 |
| 4.3 | Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes | 48 |
| 5. | Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture | 49 |
| 5.1 | Nature de la couverture des risques, réassurance | 49 |
| 5.2 | Développement du capital de couverture pour les assurés actifs | 49 |
| 5.3 | Total des avoirs de vieillesse selon la LPP..... | 49 |
| 5.4 | Développement du capital de couverture pour les pensionnés | 49 |
| 5.5 | Résultats de la dernière expertise actuarielle | 49 |
| 5.6 | Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel..... | 50 |
| 5.7 | Degré de couverture selon l'article 44 OPP2..... | 50 |
| 6. | Explications relatives aux placements et au résultat net des placements | 51 |
| 6.1 | Organisation de l'activité de placement, Règlement de placement..... | 51 |
| 6.2 | Utilisation des extensions des possibilités de placement selon article 50 alinéa 4 OPP2 | 52 |
| 6.3 | Réserve de fluctuation de valeurs..... | 52 |
| 6.4 | Présentation des placements par catégorie..... | 54 |
| 6.5 | Instruments financiers dérivés en cours (ouverts) | 55 |
| 6.6 | Engagements de capital ouverts..... | 56 |
| 6.7 | Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending | 56 |
| 6.8 | Explications du résultat net des placements..... | 57 |
| 6.9 | Explication des frais de gestion de la fortune | 59 |
| 6.10 | Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs..... | 60 |
| 7. | Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation | 62 |
| 8. | Demandes de l'Autorité de surveillance | 64 |
| 9. | Autres informations relatives à la situation financière | 65 |
| 9.1 | Découvert selon l'ancienne législation / Explications des mesures prises | 65 |
| 9.2 | Système de capitalisation et plan de financement..... | 66 |
| 9.3 | Mise en gage d'actifs | 68 |
| 9.4 | Procédures juridiques en cours | 68 |
| 10. | Événements postérieurs à la date du bilan | 69 |

Annexe aux comptes annuels

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La CPCL est un établissement de droit public ayant la personnalité morale, conformément au décret du Grand Conseil du 17 novembre 1942.

Institution de prévoyance professionnelle pour la vieillesse, l'invalidité et les survivants, la CPCL est fondée sur le principe de la mutualité et celui de la primauté des prestations.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPCL participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire (LPP). Elle est inscrite à cet effet dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance sous le numéro 300'176.

La CPCL est obligatoirement affiliée au Fonds de garantie instauré par la LPP qui, notamment, verse des subsides aux institutions de prévoyance dont la structure d'âge est défavorable et garantit les prestations légales dues par les institutions de prévoyance devenues insolvable.

La CPCL alimente le Fonds de garantie par une contribution annuelle calculée en fonction des salaires coordonnés LPP, des prestations de sortie acquises (libre passage) et des rentes en cours.

1.3 Indication des actes et des règlements

Hormis la législation fédérale sur la prévoyance à laquelle elle est soumise, la CPCL a appliqué en 2013 les textes suivants :

- Statuts du 27 novembre 2012.
- Règlement d'application des Statuts, ratifié le 28 novembre 2012, état au 1^{er} janvier 2013.
- Règlement d'application de la Loi fédérale du 17 décembre 1993 sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, état au 1^{er} janvier 2010.
- Règlement pour les passifs de nature actuarielle du 20 septembre 2013, entré en vigueur le 31 décembre 2013.
- Règlement relatif aux placements de fonds du 24 août 2010.
- Règlement relatif à la liquidation partielle adopté le 25 août 2009, entériné le 9 mars 2011 par l'Autorité de surveillance des fondations et entré en vigueur au 1^{er} juin 2009.
- Règlement d'organisation et de fonctionnement du 20 septembre 2013, état au 1^{er} janvier 2014.

Annexe aux comptes annuels

1.4 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Conseil d'administration

La CPCL est administrée par un Conseil de dix membres, élus pour une période de 5 ans. Au 31 décembre 2013, il se compose ainsi :

Représentants
des employeurs

Membres

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Jean-Claude PRADERVAND, président | Ville de Lausanne |
| Daniel BRELAZ | Ville de Lausanne |
| Florence GERMOND | Ville de Lausanne |
| Oscar TOSATO | Ville de Lausanne |
| François BOYER | TL |

Représentants
des assurés

Membres

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Jean ALTIERI | SSP |
| Yann MARCELLI | UPSI |
| Carmelo SCUDERI | SEV |
| Claude SIMARRO, vice-président | UEACL |
| Philippe TÂCHE | Catégorie B |

Représentant
des pensionnés

Membre avec voix consultative uniquement

Johan PAIN, depuis le 23 mai 2013

Président

Jean-Claude PRADERVAND, président depuis le 3 mai 2013
Le président est élu par le Conseil d'administration, consécutivement à la demande du Conseil communal de Lausanne stipulant que le Syndic ne doit plus être président du Conseil d'administration de la CPCL (préavis 2012/18).

Arrivées dans l'exercice

Carmelo SCUDERI, SEV
Jean ALTIERI, SSP
François BOYER, TL

Départs dans l'exercice

Johan PAIN, SEV
Francis RAUCHLE, SSP
Michel DEVANTHÉRY, TL

Secrétaire

Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

Mode de signature

La CPCL est valablement engagée par la signature collective du président et du secrétaire ou de l'un d'eux signant avec un autre membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut donner procuration à d'autres personnes pour l'engager ou le représenter par leur signature individuelle ou collective.

Constitution des organes

Le Conseil d'administration a constitué les organes de la CPCL comme suit :

Annexe aux comptes annuels

Comité du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, le Comité se compose tel que présenté ci-dessous :

| | |
|----------------|---|
| Président | Claude SIMARRO* |
| Vice-président | |
| Membres | Yann MARCELLI* Jean-Claude PRADERVAND* |

Arrivées dans l'exercice

Yann MARCELLI

Départs dans l'exercice

Francis RAUCHLE
Michel DEVANTHÉRY

Secrétaire Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

*membres du Conseil d'administration

Commission de placements

Au 31 décembre 2013, la Commission de placements se compose telle que présentée ci-dessous :

| | |
|----------------|---|
| Président | Claude SIMARRO*, ad interim |
| Vice-président | |
| Membres | Yann MARCELLI* Jean-Claude PRADERVAND* |

Arrivées dans l'exercice

Yann MARCELLI

Départs dans l'exercice

Francis RAUCHLE
Michel DEVANTHÉRY, président

Expert mobilier Yves CRAUSAZ, Pro Performance SA, Lausanne

Expert immobilier Maurice KLUNGE, Domicim-Groupe MK, Lausanne

Mandataires mobilier Retraites Populaires, Lausanne
Service financier, Commune de Lausanne

Mandataire immobilier Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne

Secrétaire Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant)

*membres du Conseil d'administration

Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles

Au 31 décembre 2013, la Sous-commission d'acquisition, de vente et de construction d'immeubles se compose telle que présentée ci-dessous :

| | |
|----------------|---|
| Président | Claude SIMARRO*, ad interim |
| Vice-président | |
| Membres | Yann MARCELLI* Jean-Claude PRADERVAND* |

Arrivées dans l'exercice

Yann MARCELLI

Départs dans l'exercice

Francis RAUCHLE
Michel DEVANTHÉRY, président

Annexe aux comptes annuels

| | |
|-----------------------|--|
| Expert immobilier | Maurice KLUNGE, Domicim-Groupe MK, Lausanne |
| Mandataire immobilier | Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne |
| Secrétaire | Jacques-Antoine BAUDRAZ (Romain THIEBAUD, remplaçant) |

*membres du Conseil d'administration

Secrétariat

Le secrétariat de la CPCL est au siège de l'institution : Rue Madeleine 1, 1003 Lausanne (infocpcl@lausanne.ch). Il fonctionne de manière autonome sous le contrôle et la responsabilité du Conseil d'administration et de son directeur Jacques-Antoine Baudraz.

Comptabilité

Par mandat, la comptabilité de la CPCL est tenue par le Service financier de la Commune de Lausanne.

1.5 Experts, Organe de révision, Mandataires, Conseillers, Autorité de surveillance

| | |
|--|--|
| Expert en prévoyance professionnelle agréé | Pittet Associés, Lausanne |
| Organe de révision | KPMG SA, Lausanne |
| Mandataires mobilier | Retraites Populaires, Lausanne |
| | Service financier, Commune de Lausanne |
| Mandataire immobilier | Service du logement et des gérances, Commune de Lausanne |
| Conseillers | Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne |
| | Coninco SA, Vevey |
| Autorité de surveillance | Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne |

1.6 Employeurs affiliés

Avec l'accord du Conseil Communal, le Conseil d'administration peut admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public, qui n'appartiennent pas à l'Administration communale.

Dix-huit organismes, dont la liste exhaustive figure dans le chapitre « Inventaires » à la fin du rapport de gestion, sont aujourd'hui au bénéfice de ces dispositions (inchangé par rapport à 2012).

On notera que, depuis le 5 décembre 2013, la gestion opérationnelle du LEB a été reprise par les TL. Toutefois, le LEB et les TL restent 2 entités juridiquement distinctes. Voir également le point 10 ci-après.

Annexe aux comptes annuels

2. Assurés actifs et pensionnés

2.1 Assurés actifs

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 | Variations | |
|---------------------|--------------|--------------|------------|-------------|
| | | | Entrées | Sorties |
| Hommes | 4'166 | 4'081 | 372 | -287 |
| Femmes | 2'524 | 2'447 | 225 | -148 |
| Total actifs | 6'690 | 6'528 | 597 | -435 |

2.2 Pensionnés

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 | Variations | |
|------------------|--------------|--------------|------------|------------|
| | | | Entrées | Sorties |
| Retraités | | | | |
| Hommes | 1'947 | 1'936 | 80 | -69 |
| Femmes | 836 | 815 | 51 | -30 |
| Total | 2'783 | 2'751 | 131 | -99 |

Conjoints survivants

| | | | | |
|--------------|------------|------------|-----------|------------|
| Hommes | 38 | 30 | 10 | -2 |
| Femmes | 932 | 925 | 47 | -40 |
| Total | 970 | 955 | 57 | -42 |

Invalides

| | | | | |
|--------------|------------|------------|-----------|------------|
| Hommes | 157 | 152 | 17 | -12 |
| Femmes | 88 | 88 | 9 | -9 |
| Total | 245 | 240 | 26 | -21 |

Total pensions de base

| | | | | |
|--|--------------|--------------|------------|-------------|
| | 3'998 | 3'946 | 214 | -162 |
|--|--------------|--------------|------------|-------------|

Orphelins

| | | | | |
|--------------|-----------|-----------|----------|------------|
| Hommes | 15 | 18 | 0 | -3 |
| Femmes | 19 | 23 | 3 | -7 |
| Total | 34 | 41 | 3 | -10 |

Enfants

| | | | | |
|--------------|------------|------------|-----------|------------|
| Hommes | 71 | 71 | 9 | -9 |
| Femmes | 85 | 80 | 11 | -6 |
| Total | 156 | 151 | 20 | -15 |

Total pensions complémentaires

| | | | | |
|--|------------|------------|-----------|------------|
| | 190 | 192 | 23 | -25 |
|--|------------|------------|-----------|------------|

Total pensionnés

| | | | | |
|--|--------------|--------------|------------|-------------|
| | 4'188 | 4'138 | 237 | -187 |
|--|--------------|--------------|------------|-------------|

Annexe aux comptes annuels

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les dispositions réglementaires (ci-après RA-CPCL) prévoient pour l'essentiel les prestations suivantes :

- Pension de retraite (art. 23 RA-CPCL et suivants) entre 60 et 65 ans pour les assurés de la catégorie A et entre 55 et 60 ans pour les assurés de la catégorie B. (Voir aussi 9.3.1)
- Cette prestation est complétée, dans certains cas, par le versement d'un supplément temporaire (art. 28 RA-CPCL) durant 3 ans en catégorie A, 5 ans en catégorie B, mais au plus tard jusqu'à l'âge terme de l'AVS.
- Pension d'invalidité (art. 29 RA-CPCL et suivants).
- Pension de conjoint survivant (art. 34 RA-CPCL et suivants) et pension de conjoint divorcé (art. 37 RA-CPCL).
- Pension d'orphelin (art. 38 RA-CPCL) et pension pour enfant de retraité et d'invalidé (art. 27 et 33 RA-CPCL).
- Prestation de libre passage pour les assurés qui quittent la CPCL sans avoir droit à une pension (art. 39 RA-CPCL et suivants).
- Versement anticipé de la prestation de libre passage pour les assurés qui divorcent (art. 42 RA-CPCL) ou qui souhaitent l'affecter à la propriété du logement (art. 43 RA-CPCL).

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement de l'institution est alimenté par les trois sources principales suivantes :

- Les cotisations des assurés.
- Les cotisations des employeurs.
- Le rendement des placements.

La CPCL pratique le système de la primauté des prestations, c'est-à-dire que les cotisations sont fixées en fonction des prestations définies dans le plan d'assurance. Les prestations sont calculées sur la base du salaire déterminant.

Les assurés sont répartis entre deux catégories :

- Catégorie A : tous les assurés, à l'exception de ceux inclus dans la catégorie B.
- Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

Durant l'exercice sous revue, les cotisations étaient fixées ainsi pour la catégorie A (catégorie B) en % du traitement cotisant :

- | | | |
|--------------|--------|----------|
| • Assurés | 10.5 % | (13.0 %) |
| • Employeurs | 17.5 % | (23.0 %) |
| • Total | 28.0 % | (36.0 %) |

Les cotisations sont prélevées sur le traitement cotisant (art. 11 RA-CPCL). Celui-ci correspond au traitement de base, 13^{ème} salaire et allocation de renchérissement compris, déduction faite d'un montant de coordination égal à 2/3 de la rente AVS maximum annuelle.

Annexe aux comptes annuels

L'aggravation persistante du déficit technique jusqu'en 2004 a conduit à l'adoption de mesures d'assainissement, notamment à la hausse des cotisations, qui sont rappelées sous chiffres 9.1 et 9.2.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

L'activité de prévoyance durant l'exercice sous revue n'a pas présenté de faits saillants.

Annexe aux comptes annuels

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la CPCL sont présentés en conformité avec les recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 (état au 01.01.2014), en application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

4.2 Principes comptables et d'évaluation (des placements)

Liquidités et placements à court terme / Compte courant employeur / Autres créances à court terme / Prêts aux employeurs / Prêts hypothécaires

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à la CPCL sur la base de relevés ou contrats.

Les corrections de valeur économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique sont, le cas échéant, directement portées en diminution des actifs correspondants (correctif d'actif).

Obligations / Actions

Les placements figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue. Les obligations non cotées figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution, corrigée des pertes de valeurs connues.

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Placements alternatifs / Placements privés / Diversification

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue.

Les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Immobilier

Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Tout changement de valeur résultant de la réévaluation des immeubles est porté au compte d'exploitation.

Les travaux de construction d'immeubles sont comptabilisés au bilan au coût de construction jusqu'à leur achèvement. Les immeubles terminés sont évalués à la valeur de marché et la plus ou moins-value qui en résulte est comptabilisée dans le compte d'exploitation.

Annexe aux comptes annuels

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La présentation au passif du bilan des capitaux de prévoyance et provisions techniques, de la réserve de fluctuation de valeurs et du découvert se font, dès 2013, selon les nouvelles dispositions légales pour les institutions de prévoyance de droit public (IPDP) et en conformité avec les statuts et règlements de la Caisse. Le bilan comparatif au 31 décembre 2012 a été retraité au 1^{er} janvier 2013.

Les frais de gestion de la fortune sont présentés dans l'annexe aux comptes (chapitre 6.8) selon les directives D-02/2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

La présentation des comptes 2013 est conforme à la version remaniée de la recommandation Swiss GAAP RPC 26 concernant la présentation des comptes des institutions de prévoyance. La CPCL a utilisé l'autorisation d'une application anticipée.

Annexe aux comptes annuels

5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La CPCL est une caisse de pensions autonome, elle n'est donc pas réassurée, c'est-à-dire qu'elle prend à sa charge les conséquences financières et actuarielles de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

5.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 1'276'534'882 | 1'100'442'000 |
| Constitution durant l'exercice | 23'458'263 | 27'521'423 |
| Effets du changement de bases techniques | 0 | 148'571'459 |
| Solde au 31 décembre | 1'299'993'145 | 1'276'534'882 |

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse correspondent aux prestations de libre passage minimales dues selon la LPP.

A fin 2013, le montant total s'élève à CHF 498'727'053.90, contre CHF 481'681'890.65 au 31 décembre 2012.

5.4 Développement du capital de couverture pour les pensionnés

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Solde au 1 ^{er} janvier | 1'521'731'537 | 1'370'502'000 |
| Constitution durant l'exercice | 13'689'213 | 676'763 |
| Effets du changement de bases techniques | 0 | 150'552'774 |
| Solde au 31 décembre | 1'535'420'750 | 1'521'731'537 |

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie à la date de référence du 31 décembre 2013. S'agissant de ses conclusions, on voudra bien se référer à l'attestation de l'expert qui figure en fac-similé en page 75 du rapport de gestion.

Annexe aux comptes annuels

5.6 Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les capitaux de prévoyance sont déterminés par l'expert en prévoyance professionnelle de manière conforme à la loi, selon des principes reconnus et des bases techniques généralement admises.

Les calculs ont été effectués au moyen des bases techniques prévues dans le nouveau plan de prévoyance, à savoir les tables LPP 2010 projetées en 2012 avec le taux technique de 3.5 %. L'âge terme pour le calcul des capitaux de prévoyance des assurés actifs est fixé à 62 ans pour la catégorie A et 55 ans pour la catégorie B.

Hormis les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des pensionnés, les provisions techniques suivantes sont constituées :

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|---|-------------------|-------------------|
| Provisions de longévité des assurés actifs | 6'499'966 | 0 |
| Provisions de longévité des pensionnés | 7'677'104 | 0 |
| Provision de fluctuation des risques | 10'400'000 | 10'400'000 |
| Provision pour cas d'invalidité en suspens | 0 | 16'400'000 |
| Total des provisions techniques au 31 décembre | 24'577'070 | 26'800'000 |

Les provisions de longévité des assurés actifs et des pensionnés sont destinées à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, permettant de financer le coût futur du changement des bases techniques. Avec l'adoption des tables LPP 2010 projetées en 2012, cette provision a été entièrement dissoute, permettant ainsi le financement de ce changement de table. Dès 2013, cette provision est à nouveau alimentée chaque année à raison de 0.5 % du capital de prévoyance des actifs et des pensionnés.

La provision de fluctuation des risques décès et invalidité a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques et sa valeur cible correspond à 300 % du montant nécessaire à la couverture du sinistre annuel total avec une probabilité de 95 %. Cette provision figure au bilan pour sa valeur cible.

La provision pour cas d'invalidité en suspens n'apparaît plus dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle au 31.12.2013. En effet, les coûts induits par ces cas en suspens sont assumés par la provision pour fluctuation des risques.

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture correspond au rapport entre la fortune disponible et le total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques.

Il s'élève à 65.4 % au 31 décembre 2013 contre 62.2 % à fin 2012.

D'autres informations sur le système de capitalisation et le plan de financement sont données au point 9.2.

Annexe aux comptes annuels

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, Règlement de placement

La fortune de la CPCL est constituée de liquidités, de valeurs mobilières et immobilières, gérée sous la responsabilité du Conseil d'administration qui, sur proposition de la Commission de placements, détermine l'allocation des actifs ainsi que les bornes inférieures et supérieures. La Commission de placements prend de manière autonome les décisions de placements s'inscrivant dans le cadre des marges prévues (bornes inférieures et supérieures).

La gestion du patrimoine immobilier est déléguée, par mandat et contre rémunération, au Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne qui rapporte périodiquement au Conseil d'administration.

La fortune mobilière est en majeure partie constituée de participations au fonds de placements de droit suisse à compartiments multiples « RP - Fonds Institutionnel », destiné aux investisseurs institutionnels et actuellement réservé à Retraites Populaires (RP), à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), à la Caisse intercommunale de pensions (CIP), à Profelia, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à la CPCL. Pour les placements privés, les investissements sont faits via des participations au fonds RP Institutional Fund de droit Luxembourgeois. Pour chaque investissement, Retraites Populaires sélectionne et suit tous les fonds de placement via un processus de « due diligence », avec des critères qualitatifs et quantitatifs bien précis tant de sélection que de suivi.

Répartition des placements selon OPP2

| Catégories de placements selon OPP 2 | Stratégie de placements | | Situation au 31.12.13 | | Limites OPP 2 |
|--------------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------------|----------------|---------------|
| | Allocation des actifs | Minimum - Maximum | en milliers de CHF | en % | |
| Limites de placements | | | | | |
| Liquidités et créances à court terme | 4.00% | 1%-7% | 124'716 | 6.61% | |
| Prêts aux employeurs | 18.50% | 15.5%-21.5% | 326'650 | 17.31% | |
| Obligations de débiteurs suisses | 4.00% | 2%-6% | 71'016 | 3.76% | 50% |
| Prêts hypothécaires | | | 0 | 0.00% | |
| Obligations de débiteurs étrangers | 5.00% | 3%-7% | 103'655 | 5.49% | |
| Actions de sociétés suisses | 10.00% | 7%-13% | 213'245 | 11.30% | |
| Actions de sociétés étrangères | 10.00% | 5%-15% | 209'017 | 11.07% | |
| Placements alternatifs | 3.50% | 1.5%-5.5% | 64'326 | 3.41% | 15% |
| Placements privés | 2.00% | 0%-4% | 34'375 | 1.82% | |
| Diversification | 3.00% | 0%-9% | 43'865 | 2.32% | |
| Couverture de change * | 0.00% | 0%-0% | 3'887 | 0.21% | 30% |
| Immobilier net ** | 40.00% | 35%-45% | 692'621 | 36.70% | 30% |
| Total | 100.00% | | 1'887'373 | 100.00% | |
| Limites globales | | | | | |
| Total débiteurs étrangers | | | 312'672 | 16.57% | 30% |
| Total actions | | | 422'262 | 22.37% | 50% |

* la limite réglementaire est dépassée de 0.21 %

** immobilier brut - emprunts hypothécaires

Annexe aux comptes annuels

6.2 Utilisation des extensions des possibilités de placement selon article 50 alinéa 4 OPP2

La CPCL a étendu les possibilités de placement prévues dans l'OPP2 sur la base d'un règlement de placement satisfaisant aux dispositions légales. Nous confirmons que la CPCL :

- choisit, gère et contrôle soigneusement les placements opérés,
- veille à assurer la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance,
- respecte les principes d'une répartition appropriée des risques.

La répartition des placements au 31 décembre 2013 déroge aux articles suivants de l'OPP2 :

- **Art. 54b al. 2** : dans le cadre de l'opération de recapitalisation 2009, la CPCL a reçu divers immeubles de la Commune de Lausanne résultant des apports des actifs et passifs de la société coopérative Colosa. Diverses hypothèques sont liées à ces immeubles, dont certaines dépassent la limite maximale par objet de 30 % de la valeur vénale. Globalement, la limite reste en dessous des 30 % autorisés.
- **Art. 55 lit. c** : la part des placements immobiliers excède la limite de 30 %.
- **Art. 57 al. 2** : les prêts de CHF 326,65 millions octroyés à la Commune de Lausanne dans le cadre des opérations de recapitalisation dépassent la limite de 5 % pour un placement auprès d'un employeur. Ils sont cependant conformes à l'article 54 alinéa 2 lettre d OPP2. On voudra bien se référer également au point 6.10 ci-dessous.
- **Art. 57 al. 3** : les placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50 % de leur valeur par l'employeur pour ses affaires représentent 6.6 % de la fortune placée et dépassent donc la limite maximale de 5 %.

Une analyse de congruence Actifs – Passifs réalisée en juin 2009 et tenant compte des futurs effets de l'opération de recapitalisation de 2009 a conduit à l'adoption de l'allocation stratégique actuelle conforme aux buts de la CPCL. Le respect des principes de sécurité et de la répartition du risque a été attesté, en mai 2013, par la Banque Cantonale Vaudoise.

Au 31 décembre 2013, la limite réglementaire pour les prêts aux employeurs est dépassée. Cette situation résulte de l'apport de l'employeur relatif à la recapitalisation au 31 décembre 2012. La stratégie de placement a été adaptée au 1^{er} janvier 2014 et le dépassement est ainsi résorbé.

6.3 Réserve de fluctuation de valeurs

Principes retenus

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV) est calculée de manière globale. Le calcul de la réserve tient compte de l'ensemble des placements, qui ne sont pas tous corrélés entre eux. Le principe de la diversification des actifs reste fondamental.

La réserve de fluctuation de valeurs constituée au 31 décembre 2013, en capitalisation partielle, tient d'ores et déjà compte du nouveau Règlement de placements de fonds adopté par le Conseil d'administration le 6 décembre 2013, applicable dès le 1^{er} janvier 2014, qui

Annexe aux comptes annuels

prévoit un montant cible de la RFV de 18 % du total de l'ensemble des placements de la CPCL (contre 10 % en 2012).

Les risques de pertes avérées ou connues liés à une action, un immeuble, un prêt ou tout autre placement n'entrent pas en ligne de compte. Ils font l'objet, le cas échéant, d'un correctif d'actif de la classe de placements concernée.

Le total de l'actif du bilan de la CPCL au 31 décembre 2013 s'élevant à CHF 1'982'810'981.11, le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs se situe à CHF 356'905'976.60 contre CHF 187'459'741.94 au 31 décembre 2012.

La CPCL a défini un chemin de financement (voir point 9.2), qui fournit, pour chaque année jusqu'en 2052, le degré de couverture à atteindre selon le plan de financement. Si ce degré de couverture de référence n'est pas atteint, la CPCL devra nécessairement mettre en œuvre des mesures correctrices. Si le degré de couverture de référence est dépassé, une RFV doit être constituée, jusqu'à son objectif au maximum.

La RFV est déterminée en relation avec le chemin de financement. Elle est constituée lorsque le degré de couverture effectif est supérieur à celui requis par le chemin de financement. Elle est en tout ou partie dissoute lorsque le degré de couverture effectif diminue. Elle correspond à la différence, en CHF, entre la valeur en CHF correspondant au chemin de financement et la valeur en CHF correspondant au degré de couverture effectif (fortune de la Caisse).

Annexe aux comptes annuels

6.4 Présentation des placements par catégorie

(en CHF)

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Placements | 1'981'162'233.94 | 1'872'770'190.84 |
| Liquidités et placements à court terme | 100'787'535.88 | 110'687'540.56 |
| Caisse | 6'093.25 | 4'230.00 |
| Comptes courants bancaires | 78'663'889.35 | 81'732'154.32 |
| Placements à court terme | 22'117'553.28 | 28'951'156.24 |
| Compte courant "Commune de Lausanne" | 18'080'738.37 | 15'114'105.52 |
| Autres créances à court terme | 5'847'340.29 | 4'789'912.78 |
| Cotisations à recevoir | 2'817'780.25 | 2'913'520.80 |
| Impôt anticipé à récupérer | 72'473.69 | 54'252.25 |
| Loyers arriérés | 377'485.10 | 317'704.54 |
| Débiteurs divers | 2'721'100.35 | 1'704'323.89 |
| Débiteurs contentieux | 10'342.60 | 3'953.00 |
| Dépôt de garantie | 5'508.00 | 5'508.00 |
| Changeur de monnaie du parking de Chauderon | 5'370.30 | 5'370.30 |
| Titres | 10'280.00 | 10'280.00 |
| Correctif d'actif | -173'000.00 | -225'000.00 |
| Prêts aux employeurs | 326'650'000.00 | 326'650'000.00 |
| Commune de Lausanne (4%, échéance 30.09.2039) | 144'250'000.00 | 144'250'000.00 |
| Commune de Lausanne (3.5%, échéance 31.12.2052) | 182'400'000.00 | 182'400'000.00 |
| Obligations de débiteurs suisses | 71'015'916.40 | 73'654'594.83 |
| Placements collectifs | 71'015'916.40 | 73'654'594.83 |
| Obligations de débiteurs étrangers | 103'655'332.40 | 106'657'286.34 |
| Placements collectifs | 103'655'332.40 | 106'657'286.34 |
| Actions de sociétés suisses | 213'245'362.62 | 170'375'792.43 |
| Placements collectifs | 213'245'362.62 | 170'375'792.43 |
| Actions de sociétés étrangères | 209'017'293.60 | 147'417'163.74 |
| Placements collectifs | 209'017'293.60 | 147'417'163.74 |
| Placements alternatifs | 64'325'575.17 | 57'663'650.47 |
| Placements collectifs | 64'325'575.17 | 57'663'650.47 |

Annexe aux comptes annuels

(en CHF)

| | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Placements privés | 34'374'715.44 | 15'355'078.60 |
| Placements collectifs | 34'374'715.44 | 15'355'078.60 |
| Diversification | 43'864'972.50 | 32'609'759.18 |
| Matières premières (placements collectifs) | 18'453'825.90 | 17'175'367.44 |
| Obligations convertibles (placements collectifs) | 21'180'504.00 | 11'260'698.62 |
| Microfinance (placements collectifs) | 4'230'642.60 | 4'173'693.12 |
| Couverture de change | 3'887'206.56 | 0.00 |
| Valeur de remplacement nette | 1'366'892.95 | 0.00 |
| Liquidités affectées | 2'520'313.61 | 0.00 |
| Prêts hypothécaires | 0.00 | 1'550'000.00 |
| Prêts hypothécaires à des fondations | 0.00 | 1'550'000.00 |
| Immobilier | 786'410'244.71 | 810'245'306.39 |
| Immobilier direct | 786'410'244.71 | 810'245'306.39 |

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

| | Valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2013 | Volume net des contrats en CHF au 31.12.2013 | Valeur de remplacement nette en CHF au 31.12.2012 | Volume net des contrats en CHF au 31.12.2012 |
|--------------------------------|---|--|---|--|
| Opérations à terme sur devises | 1'283'898.19 | 70'861'402.73 | -14'515.80 | 3'885'430.18 |
| Options | 82'994.76 | 7'212'526.23 | 7'114.88 | 1'753'977.09 |

Ces opérations sont effectuées en couverture partielle du risque de change découlant des placements. Les valeurs de remplacement nettes sont comptabilisées au bilan. En 2012, les opérations sur dérivés de la Caisse ne concernaient que les placements privés et figuraient sous cette rubrique de l'actif, les autres opérations de couverture étant effectuées par l'intermédiaire du fonds institutionnel. En 2013, l'ensemble des opérations de couverture du risque de change sont réalisées directement par la Caisse et figurent sur une rubrique distincte de l'allocation d'actif.

Des liquidités à hauteur de CHF 2'520'313.61 sont affectées aux opérations de couverture de change ; elles apparaissent dans la position « couverture de change » (voir point 6.4).

Annexe aux comptes annuels

6.6 Engagements de capital ouverts

| Véhicules de placement | Engagements en devises au 31.12.2013 | Au cours de | Engagements en CHF au 31.12.2013 | Engagements en CHF au 31.12.2012 |
|--------------------------|--------------------------------------|-------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Placements privés | | | 46'315'373.97 | 22'954'354.37 |
| CHF | 45'597'485.88 | 1.00000 | 45'597'485.88 | -.-- |
| EUR | -.-- | 1.22548 | -.-- | 8'641'323.95 |
| USD | 807'205.36 | 0.88935 | 717'888.09 | 14'313'030.42 |

Les souscriptions de fonds de placements n'interviennent qu'au fur et à mesure des investissements réalisés par les gestionnaires. Les sommes ci-dessus représentent les appels de fonds non effectués.

6.7 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

La CPCL n'a pas recouru au prêt de titres en 2013 (idem en 2012).

Annexe aux comptes annuels

6.8 Explications du résultat net des placements

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|--|-----------------------|----------------------|
| Résultat net des placements | 126'377'175.72 | 98'160'180.68 |
| Intérêts | 395'140.47 | 178'077.48 |
| Gains | 59'969.20 | 0.00 |
| Pertes | -371'322.15 | 0.00 |
| Résultat brut sur liquidités et placements à court terme | 83'787.52 | 178'077.48 |
| Frais comptabilisés directement | -22'266.40 | -19'140.37 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -47'221.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur liquidités et placements à court terme | 14'300.12 | 158'937.11 |
| Intérêts moratoires sur prestations de libre passage versées | -35'946.50 | -29'566.95 |
| Intérêts débiteurs sur réserves cotisations employeur et divers | -11.31 | -398.40 |
| Intérêts sur compte courant "Commune de Lausanne" | 5'349.10 | 12'164.50 |
| Résultat net sur compte courant "Commune de Lausanne" | 5'349.10 | 12'164.50 |
| Intérêts de retard, frais de rappel et divers | 22'830.20 | 0.00 |
| Dissolution à la provision pour pertes sur débiteurs | 52'000.00 | 31'000.00 |
| Résultat net sur autres créances à court terme | 74'830.20 | 31'000.00 |
| Intérêts | 12'154'000.00 | 5'770'000.00 |
| Résultat net sur prêts aux employeurs | 12'154'000.00 | 5'770'000.00 |
| Intérêts | 1'563'401.70 | 1'546'148.25 |
| Gains | 793'572.24 | 2'474'432.34 |
| Pertes | -1'689'238.35 | 0.00 |
| Résultat brut sur obligations de débiteurs suisses | 667'735.59 | 4'020'580.59 |
| Frais comptabilisés directement | -91'194.85 | -101'063.76 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -130'989.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur obligations de débiteurs suisses | 445'551.74 | 3'919'516.83 |
| Intérêts | 1'286'235.60 | 2'080'481.35 |
| Gains | 532'729.00 | 4'980'274.92 |
| Pertes | -4'284'955.58 | 0.00 |
| Résultat brut sur obligations de débiteurs étrangers | -2'465'990.98 | 7'060'756.27 |
| Frais comptabilisés directement | -159'172.75 | -160'258.01 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -532'729.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur obligations de débiteurs étrangers | -3'157'892.73 | 6'900'498.26 |

Annexe aux comptes annuels

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|--|----------------------|----------------------|
| Produits | 3'415'992.90 | 2'478'362.85 |
| Gains | 40'037'182.58 | 21'904'107.39 |
| Résultat brut sur actions de sociétés suisses | 43'453'175.48 | 24'382'470.24 |
| Frais comptabilisés directement | -300'204.87 | -247'473.30 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -580'607.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur actions de sociétés suisses | 42'572'363.61 | 24'134'996.94 |
| Produits | 2'228'592.39 | 815'294.00 |
| Gains | 28'622'497.93 | 14'052'808.47 |
| Résultat brut sur actions de sociétés étrangères | 30'851'090.32 | 14'868'102.47 |
| Frais comptabilisés directement | -340'842.62 | -235'108.56 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -1'100'389.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur actions de sociétés étrangères | 29'409'858.70 | 14'632'993.91 |
| Produits | 24'963.11 | 28'032.64 |
| Gains | 8'366'380.72 | 2'025'491.20 |
| Pertes | -68'495.10 | -234'110.93 |
| Résultat brut sur placements alternatifs | 8'322'848.73 | 1'819'412.91 |
| Frais comptabilisés directement | -214'425.89 | -134'720.54 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -3'131'766.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur placements alternatifs | 4'976'656.84 | 1'684'692.37 |
| Produits | 82'224.98 | 186'423.13 |
| Gains | 3'351'611.62 | 1'417'313.70 |
| Pertes | -415'976.15 | -619'556.00 |
| Résultat brut sur placements privés | 3'017'860.45 | 984'180.83 |
| Frais comptabilisés directement | -141'775.70 | -132'712.82 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -1'183'838.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur placements privés | 1'692'246.75 | 851'468.01 |
| Produits | 50'365.20 | 56'251.65 |
| Gains | 2'274'897.69 | 1'052'603.68 |
| Pertes | -2'721'003.07 | -608'486.32 |
| Résultat brut sur diversification | -395'740.18 | 500'369.01 |
| Frais comptabilisés directement | -94'437.67 | -80'954.67 |
| Somme des indicateurs de frais des placements collectifs | -307'133.00 | 0.00 * |
| Résultat net sur diversification | -797'310.85 | 419'414.34 |
| Gains | 2'887'206.56 | 0.00 |
| Résultat net sur couverture de change | 2'887'206.56 | 0.00 |

Annexe aux comptes annuels

| (en CHF) | 2013 | 2012 |
|---|----------------------|----------------------|
| Intérêts | 9'041.67 | 40'351.70 |
| Résultat net sur prêts hypothécaires | 9'041.67 | 40'351.70 |
| Produits des immeubles | 57'898'331.38 | 58'711'917.86 |
| Charges d'entretien et réparations des immeubles | -17'714'010.57 | -16'466'580.48 |
| Charges d'intérêts hypothécaires | -2'319'554.95 | -2'624'320.75 |
| Gains sur ventes d'immeubles | -103'315.10 | 3'062'530.95 |
| Plus et moins-values non réalisées sur l'exercice | 2'206'224.61 | 337'049.16 |
| Résultat brut sur immobilier | 39'967'675.37 | 43'020'596.74 |
| Honoraires de gérances | -3'840'743.55 | -3'386'484.68 |
| Résultat net sur immobilier | 36'126'931.82 | 39'634'112.06 |

* Dans les chiffres comparatifs 2012, les sommes des indicateurs de frais des placements collectifs sont incluses dans les gains et pertes.

6.9 Explication des frais de gestion de la fortune

Présentation des frais de gestion de la fortune

Les directives contraignantes de la CHS PP concernant la présentation des frais de gestion de la fortune ont été publiées en avril 2013 et sont applicables à compter de l'exercice 2013. Par conséquent, les dispositions de l'art. 48a al. 3 OPP2 ont été mises en œuvre dans le cadre des comptes annuels 2013. Les comptes 2012 n'ont pas été retraités.

| Frais de gestion de la fortune | 2013 |
|--|----------------------|
| Frais de gestion de la fortune comptabilisés au compte d'exploitation | 12'219'736.30 |
| Coûts d'administration et de gestion facturés | 1'364'320.75 |
| Honoraires de gérances | 3'840'743.55 |
| Coûts contenus dans les placements collectifs | 7'014'672.00 |
| Pourcentage des frais de gestion de fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais | 0.62% |
| Total des frais de gestion de la fortune | 12'219'736.30 |
| Total des placements transparents en matière de frais | 1'981'162'233.94 |
| Taux de transparence en matière de frais | 100.00% |
| Total des placements | 1'981'162'233.94 |
| Total des placements non transparents | 0.00 |
| Présentation des placements pour lesquels les frais de gestion de la fortune ne peuvent pas être indiqués | |
| Néant | |

Annexe aux comptes annuels

6.10 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution des employeurs

Compte courant employeur « Commune de Lausanne »

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|
| Compte courant "Commune de Lausanne" | 18'080'738.37 | 15'114'105.52 |

Les conditions d'intérêts sont identiques à celles du compte courant de la CPCL auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, soit 0.05 % en 2013 (0.1 % du 01.01.2012 au 30.09.2012 et 0.05 % du 01.10.2012 au 31.12.2012).

| (en CHF) | Rendement 2013 | Rendement 2012 |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts s/compte courant "Commune de Lausanne" | 5'349.10 | 12'164.50 |

Cotisations à encaisser auprès des autres Organismes affiliés

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Cotisations à encaisser | 2'817'780.25 | 2'913'520.80 |

La rubrique « Autres créances à court terme » inclut les cotisations à encaisser auprès des autres Organismes affiliés. Ces cotisations ont été réglées début 2014.

Les cotisations relatives aux employés de la Commune de Lausanne transitent, quant à elles, par le « compte courant employeur » ci-dessus.

Prêts à long terme aux employeurs

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|----------------|----------------|
| Commune de Lausanne (4%, 30.09.2009-2039) | 144'250'000.00 | 144'250'000.00 |
| Commune de Lausanne (3.5%, 31.12.2012-2052) | 182'400'000.00 | 182'400'000.00 |

| (en CHF) | Rendement 2013 | Rendement 2012 |
|--------------------|----------------|----------------|
| Intérêts sur prêts | 12'154'000.00 | 5'770'000.00 |

Il s'agit d'un prêt d'une durée de 30 ans, portant intérêt au taux de 4 %, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation mise en œuvre en 2009 et d'un prêt d'une durée de 40 ans, portant intérêt au taux de 3.5 %, qui a été accordé dans le contexte de la recapitalisation mise en œuvre en 2012. Ces prêts s'inscrivent dans le cadre des dispositions de l'art. 54 al. 2 let d OPP2 et respectent les dispositions légales en matière de placements auprès de l'employeur (art. 57 OPP2). En outre, l'Autorité de surveillance a été informée de ces placements conformément à l'art. 58a al. 2 OPP2.

Annexe aux comptes annuels

Immeubles loués par la Commune de Lausanne

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont loués **dans leur totalité** par la Commune de Lausanne :

Chauderon 7-9-11 / Genève 28 A à C

Les groupes d'immeubles suivants appartenant à la CPCL sont **partiellement** loués par la Commune de Lausanne :

| | | |
|------------------|---------------------------------|---------------|
| Aloys-Fauquez 12 | Aubépines 14 | Borde 49B |
| Chailly 5 | Châtelard 56 | Entre-Bois 30 |
| Genève 52 | Jardins de Prélaz | Petit-Flon 52 |
| Praz-Séchaud 8 | St-Martin 29-33 / Couvaloup 2-6 | St-Roch 9 |

Il n'y a pas de loyer en retard à la fin de l'exercice sous revue.

Réserve de contributions d'employeurs sans renonciation à l'utilisation

(en CHF)

| | 2013 | 2012 |
|--|------|------|
|--|------|------|

Mouvements

| | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| Solde au 1er janvier | 0.00 | 455'314.70 |
| Prélèvements durant l'année | 0.00 | -455'713.10 |
| Intérêts rémunérateurs | 0.00 | 398.40 |
| Solde au 31 décembre | 0.00 | 0.00 |

La réserve de contributions a été utilisée dans le cadre de la recapitalisation de 2012.

Annexe aux comptes annuels

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | |
| Compte de régularisation actif | 1'648'747.17 | 1'827'228.56 |
| Intérêts courus | 1'442'500.00 | 1'442'500.00 |
| Autres comptes de régularisation | 206'247.17 | 384'728.56 |
| Passif | | |
| Prestations de libre passage et rentes | 4'975'151.80 | 3'520'322.10 |
| Prestations de libre passage dues | 4'975'151.80 | 3'520'322.10 |
| Banques / Assurances | 93'788'761.37 | 99'445'277.13 |
| Emprunts hypothécaires | 93'788'761.37 | 99'445'277.13 |
| Autres dettes | 6'424'720.08 | 8'048'092.52 |
| Fournisseurs | 1'350'697.95 | 3'986'947.13 |
| Fonds de garantie | 517'049.75 | 464'913.10 |
| Comptes de chauffage | 941'207.80 | 546'908.36 |
| Créanciers LPP autorités VL | 682'001.35 | 607'255.35 |
| Divers | 2'933'763.23 | 2'442'068.58 |
| Compte de régularisation passif | 5'842'405.11 | 6'538'753.07 |
| Loyers perçus d'avance | 2'623'562.67 | 2'241'046.94 |
| Autres comptes de régularisation | 3'218'842.44 | 4'297'706.13 |
| Autres postes du compte d'exploitation | | |
| Autres prestations réglementaires | -1'812'690.45 | -1'818'574.00 |
| Supplément temporaire (pont AVS) | -1'812'690.45 | -1'811'834.25 |
| Frais selon art. 44 du Règlement d'application | 0.00 | -6'739.75 |
| Prestations de libre passage en cas de sortie | -29'176'719.50 | -21'979'205.90 |
| Transfert | -24'847'120.65 | -20'041'160.45 |
| Remboursement | -4'329'598.85 | -1'938'045.45 |

Annexe aux comptes annuels

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|----------------------|----------------------|
| Versements anticipés : propriété du logement / divorce | -5'844'582.78 | -9'764'122.95 |
| Accession à la propriété | -3'148'418.20 | -7'378'587.55 |
| Ensuite de divorce | -2'696'164.58 | -2'385'535.40 |
| Produits divers | 174'748.23 | 207'589.57 |
| Emoluments LEPL | 19'471.15 | 23'123.45 |
| Produits exceptionnels | 1'000.00 | 105'203.82 |
| Divers | 154'277.08 | 79'262.30 |

Annexe aux comptes annuels

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance contrôle régulièrement l'évolution du degré de couverture de la CPCL et surveille la mise en conformité de ses Statuts et Règlements avec les exigences croissantes de la législation fédérale. Ce fut également le cas en 2013.

Elle s'est également enquis des taux de couverture initiaux au 1^{er} janvier 2012, du chemin de financement, ainsi que des règles applicables à la réserve de fluctuation de valeurs.

Par décision du 12 novembre 2013, elle a approuvé la poursuite de la gestion de la CPCL selon le système de la capitalisation partielle.

Annexe aux comptes annuels

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert selon l'ancienne législation / Explications des mesures prises

Au vu de la situation financière de la CPCL et du fait que les mesures en place ont été introduites par étapes, le Conseil d'administration a jugé essentiel de rappeler ici l'historique des mesures prises précédemment.

En raison du déséquilibre financier, provoqué en particulier par l'entrée en vigueur de la Loi Fédérale sur le Libre Passage (LFLP du 17 décembre 1993), le Conseil communal et le Conseil d'administration de la CPCL ont pris des mesures pour assainir la situation financière, dès 2000, puis en 2004, 2009 et 2012.

Mesures prises en 2000 :

Augmentation de la déduction de coordination, introduction d'une réduction actuarielle pour départ anticipé, diminution de la durée du supplément temporaire et suppression de l'automatisme de l'indexation des pensions.

Mesures prises en 2004 :

Augmentation des cotisations, de la manière suivante :

| | Employeurs | | Assurés | | Total |
|------|-------------------|---|----------------|---|--------------|
| 2005 | 1 % | + | 1 % | = | 2 % |
| 2006 | 2 % | + | 2 % | = | 4 % |
| 2007 | 3 % | + | 2.5 % | = | 5.5 % |

Ainsi, dès 2007, les cotisations calculées sur le traitement assuré sont globalement de 29.5 % pour la catégorie A et de 37.5 % pour la catégorie B.

L'augmentation de 2 % pratiquée dès 2005 est considérée comme une majoration des cotisations ordinaires destinée à compenser l'aggravation des bases techniques, due notamment à la longévité des bénéficiaires de pensions.

Quant à l'augmentation de 3.5 % (2 % en 2006, plus 1.5 % dès 2007), elle est affectée à l'assainissement de la situation financière. Elle n'est donc pas prise en considération pour le calcul des prestations de sortie (libre passage).

Aménagement du **plan d'assurance** en prenant des mesures dont les effets remplacent une majoration des cotisations de 2.5 % :

- Taux de pension : réduction du taux annuel de 1.667 % à 1.5 % dès le 1^{er} janvier 2005.
- Age de retraite : si la possibilité de prendre la retraite anticipée dès 60 ans subsiste, le départ avant l'âge terme de 65 ans est subordonné à une déduction actuarielle de 1.5 % par année d'anticipation.

Ces normes, qui concernent la catégorie A, sont également applicables aux assurés de la catégorie B qui prennent leur retraite entre 55 ans (retraite anticipée) et 60 ans (retraite obligatoire). (Voir aussi 9.3.1)

Quant aux femmes entrées dans la Caisse avant le 1^{er} janvier 1993, elles demeurent au bénéfice des droits acquis, notamment de la retraite dès 55 ans (article 50 du Règlement d'application des Statuts).

Annexe aux comptes annuels

- Supplément temporaire (pont AVS) : versé uniquement aux bénéficiaires d'une pension de retraite et sous certaines conditions (article 43 du Règlement d'application des Statuts), le supplément temporaire est supprimé dès le droit à une rente AI ou à une rente AVS anticipée (62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes). Calculée en pour-cent du montant maximum de la rente AVS en cours et en fonction de l'âge à la retraite, cette prestation de la CPCL est réduite de 50 % dès 2007.

Mesures prises en 2009 :

Suite à l'acceptation du Rapport-préavis 2008/59 par le Conseil communal de Lausanne le 23.06.2009, une recapitalisation, à hauteur de CHF 350 mios, financée par la Commune de Lausanne et les Organismes affiliés a eu lieu, avec pour date d'effet le 01.10.2009.

Cette recapitalisation a été effectuée grâce à des apports immobiliers provenant, d'une part, du patrimoine administratif de la Commune de Lausanne à hauteur de CHF 47 mios et, d'autre part, de l'apport des actifs et passifs provenant de la liquidation de la société coopérative Colosa pour CHF 97 mios (valeur nette). CHF 62 mios ont en outre été apportés au comptant par les Organismes affiliés et un peu plus de CHF 144 mios apportés au comptant par la Commune de Lausanne à la CPCL, qui les lui a immédiatement re-prêtés sur 30 ans, moyennant le paiement d'intérêts à hauteur de 4 % par an.

Cette recapitalisation avait été accompagnée d'une diminution des prestations, équivalant à 0.8 % de cotisation annuelle à la charge des assurés, par l'introduction du calcul de la pension de retraite fondé sur la moyenne des traitements assurés des trois dernières années de service et non plus sur celui de la dernière année de service.

Mesures prises en 2012 :

Le 27 novembre 2012, le Conseil communal de Lausanne a adopté un préavis de recapitalisation de la CPCL. Conformément à ce préavis, les opérations suivantes ont été mises en œuvre :

- recapitalisation par les employeurs à hauteur de CHF 220 mios au 31 décembre 2012,
- modification des conditions d'assurance dès le 1^{er} janvier 2013,
- réalisation des exigences des modifications de la LPP concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public (voir point 9.2 ci-après).

9.2 Système de capitalisation et plan de financement

La CPCL a opté pour un système de capitalisation partielle (part de financement en capitalisation et part en répartition). Conformément à l'article 72a LPP, une IPDP ne peut déroger au principe de la capitalisation complète que lorsqu'elle dispose d'une garantie de la corporation publique et qu'elle met en place un plan de financement afin d'assurer à long terme l'équilibre financier.

Dans le contexte de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 des nouvelles dispositions applicables aux IPDP, la CPCL a donc mis en œuvre des mesures de recapitalisation, adapté ses conditions d'assurances et adopté un plan de financement qui doit permettre d'atteindre un degré de couverture de 90 % en 2052. Le plan de financement définit le taux de couverture à atteindre chaque année jusqu'en 2052.

Dans le cadre de l'établissement du bilan de la CPCL, les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les provisions

Annexe aux comptes annuels

techniques) sont réduits de la part de financement en répartition autorisée à la date du bilan. Une réserve de fluctuation de valeurs est par ailleurs constituée pour la part de fortune dépassant les engagements ainsi calculés, jusqu'à concurrence de l'objectif fixé.

La part en répartition autorisée est déterminée à chaque clôture des comptes en déduisant du taux de 100 % le degré de couverture minimum (part en capitalisation) à atteindre à la date du bilan selon le plan de financement (chemin de recapitalisation), le degré de couverture minimum étant le plus élevé des degrés suivants :

- degré de couverture initial global au 1^{er} janvier 2012,
- degré de couverture initial des actifs au 1^{er} janvier 2012,
- degré de couverture minimum global selon le chemin de recapitalisation à la date du bilan,
- degré de couverture minimum des engagements pour les assurés actifs selon le chemin de recapitalisation à la date du bilan, en tenant compte d'un financement à 100% des engagements pour les bénéficiaires de rentes.

Pour la CPCL, les degrés de couverture déterminant pour cette application comptable sont les suivants :

| | au 31.12.2013 | au 01.01.2013 | au 31.12.2012 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Degré de couverture OPP2 art. 44, al. 1 5.7 | 65.4% | 62.2% | 62.2% |
| Degré de couverture global selon chemin de recapitalisation | 57.8% | 56.5% | 56.5% |
| <i>Degré de couverture initial global (01.01.2012)</i> | 55.2% | 55.2% | 55.2% |
| Degré de couverture effectif des assurés actifs | 25.0% | 18.1% | 18.1% |
| Degré de couverture des actifs selon chemin de recapitalisation | 10.1% | 5.7% | 5.7% |
| <i>Degré de couverture initial des assurés actifs (01.01.2012)</i> | 0.6% | 0.6% | 0.6% |

Sur cette base, la part en capitalisation déterminante au 31 décembre 2013 s'établit comme suit :

| | 31.12.2013 CHF | 01.01.2013 CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| Engagements au degré de couverture initial global (55.2%) | 1'578'715'013 | 1'559'436'663 |
| Engagements au degré de couverture initial des actifs (0.6%) et des pensionnés (100%) | 1'550'999'213 | 1'529'551'546 |
| Engagements au degré de couverture global selon le chemin de recapitalisation (57.8% / 56.5%) | 1'653'074'778 | 1'596'162'527 |
| Engagements au degré de couverture des actifs selon le chemin de recapitalisation et 100% des pensionnés | 1'676'104'058 | 1'596'021'625 |
| Prise en compte des engagements les plus élevés pour la détermination de la part en répartition, soit : | 1'676'104'058 | 1'596'162'527 |

Annexe aux comptes annuels

9.3 Mise en gage d'actifs

Divers immeubles font l'objet d'emprunts hypothécaires pour lesquels des cédules hypothécaires sont mises en gage.

| (en CHF) | 31.12.2013 | 31.12.2012 |
|---|-----------------|-----------------|
| Cédules hypothécaires | CHF 131'784'092 | CHF 146'678'592 |
| Hypothèques nominatives * | CHF 22'066'476 | CHF 22'066'476 |
| Utilisées à hauteur de (emprunts hypothécaires) | CHF 93'788'761 | CHF 99'445'277 |
| Valeur comptable des immeubles | CHF 218'458'341 | CHF 237'100'305 |

* Hypothèques légales de droit public en faveur de la Commune de Lausanne et du Canton de Vaud pour les prestations fournies en vertu de l'article 19 de la Loi sur le logement (LL) du 9 septembre 1975.

9.4 Procédures juridiques en cours

9.4.1 Assurances

En juin 2010, la CPCL a déposé deux recours au Tribunal Administratif Fédéral contre des décisions de l'Autorité de surveillance du Canton de Vaud, relatives à l'âge de retraite anticipée de la catégorie B et des femmes bénéficiant des dispositions de l'article 50 du Règlement d'application des Statuts. L'effet suspensif demandé lui a été refusé. Il en résulte qu'aucune retraite n'est octroyée avant 58 ans jusqu'à droit définitivement connu. A la suite dudit recours, le Tribunal Administratif Fédéral a rendu un jugement le 28 mars 2013 à la suite du recours de la CPCL en juin 2010 dans lequel :

- La CPCL a obtenu gain de cause pour le maintien de la possibilité de retraite dès l'âge de 55 ans pour le personnel féminin entré à la CPCL avant le 1^{er} janvier 1993.
- La CPCL a été déboutée pour le maintien à 55 ans de l'âge de retraite anticipée du personnel de la catégorie B (policiers, pompiers et ambulanciers).

Cette procédure est donc terminée et une étude a été entreprise en 2013 pour la modification des Statuts et Règlement d'application de la CPCL, les négociations entre partenaires sociaux sur ce nouveau plan sont en phase finale lors de la rédaction du présent rapport.

9.4.2 Immobilier

La CPCL était toujours partie, au 31 décembre 2013, à un procès concernant un écoulement d'eau entre un bien-fonds lui appartenant et celui d'un tiers (immeuble Montelly 12-14 à Lausanne). Voir également le point 10 ci-après.

La CPCL, par son mandataire le Service du logement et des gérances de la Commune de Lausanne, est régulièrement partie à divers conflits devant le Tribunal des baux en sa qualité de bailleresse.

La gravité estimée de ces litiges n'a pas incité la CPCL à constituer de provisions significatives.

Annexe aux comptes annuels

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Transfert de personnel

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les collaborateurs du Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher (LEB) ont été transférés aux Transports publics de la région lausannoise SA (TL). Seules 2 personnes continuent d'être employées par le LEB. La première a donné son congé à l'entreprise pour le 31 mars 2014 et la seconde a fait valoir son droit à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le personnel du LEB étant repris par un autre employeur affilié à la CPCL (TL), il demeure affilié à la CPCL. Il n'y a donc pas lieu d'enclencher un processus de liquidation partielle.

Immobiliers

Le 31 mars 2014, les parties au procès concernant un écoulement d'eau entre un bien-fonds appartenant à la CPCL et celui d'un tiers (immeuble Montelly 12-14) ont accepté un jugement de conciliation mettant fin au litige en cours.



● caisse de pensions du personnel communal

Rapport

Organe de révision, KPMG

Attestation

Expert en prévoyance, Pittet Associés

Attestation

Performance, Coninco

Rapport de l'organe de révision



KPMG SA
Audit Suisse romande
Avenue du Théâtre 1
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 68 249 45 66
Téléfax +41 68 249 45 65
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration de la
CPCL - Caisse de pension du personnel communal, Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CPCL - Caisse de pension du personnel communal, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

KPMG AG/SA, a Swiss company, is a member of KPMG Network/SA,
which is a subsidiary of KPMG Special LP, a member of KPMG
Network of independent member firms affiliated with KPMG
Network (member firm), a Swiss legal entity.

CPCL - Caisse de pension du personnel communal

Rapport de l'organe de révision



CPCL - Caisse de pension du personnel communal, Lausanne
Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion sont conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existe un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements sont conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse sont conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune ont été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts ont été suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance a pris les mesures nécessaires pour respecter les dispositions légales relatives à la capitalisation partielle, en particulier en établissant un plan de financement permettant d'assurer à long terme l'équilibre financier au sens de l'art. 72a LPP ;
- si les indications et informations exigées par la loi ont été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissent les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion
Expert-réviseur agréé

Patrick Wegmann
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 3 juin 2014

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

2

Attestation de l'expert en prévoyance



Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne

Attestation de l'expert agréé en prévoyance professionnelle (art. 52e al. 1 LPP)

La Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) est une institution de prévoyance enregistrée au sens de la LPP, qui applique un système financier mixte répondant aux exigences légales des art. 72a à 72e LPP (art. 6 des nouveaux statuts entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013). Compte tenu de son statut d'institution de prévoyance de droit public, de la garantie accordée par l'employeur (art. 15 des nouveaux statuts) et de l'existence d'un plan de financement respectant les exigences de l'art. 72a al. 1 LPP, la CPCL peut déroger au principe de la capitalisation complète et ainsi appliquer un système financier mixte.

Au 31 décembre 2013, le degré de couverture selon l'article 44 OPP2 se situe à 65,4 % alors qu'il était de 62,2 % une année auparavant. Le calcul des engagements de prévoyance à fin 2013 a été effectué au moyen des tables actuarielles LPP 2010 projetées en 2012 au taux d'intérêt technique de 3,5 %. Le plan de financement approuvé par l'Autorité de Surveillance prévoit au 31 décembre 2013 un degré de couverture global de 57,8 % et un degré de couverture des assurés actifs de 10,1 %. Par rapport au plan de financement de la CPCL, les degrés de couverture effectifs à fin 2013 sont en ligne avec le chemin de recapitalisation.

Nous sommes en outre en mesure d'attester les éléments suivants au 31 décembre 2013 :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, en particulier pour ce qui concerne les dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de droit public en capitalisation partielle.
- Le plan de financement a été formellement approuvé par l'Autorité de Surveillance dans sa décision du 12 novembre 2013. La Caisse peut poursuivre sa gestion en capitalisation partielle.
- Le degré de couverture se situe à 65,4 % au 31 décembre 2013, et est en ligne avec le chemin de recapitalisation approuvé.
- Les provisions techniques sont conformes au règlement actuariel et totalement constituées.
- Compte tenu de la garantie de l'employeur prévue à l'art.15 des statuts et du plan de financement proposé, la CPCL offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.



STEPHANE RIESEN
Directeur
Expert agréé LPP



VINCENT ABBET
Mandataire commercial
Actuaire ASA

Lausanne, le 20 mai 2014.

Attestation de performance



Au Conseil d'administration de la
Caisse de pensions du personnel
communal de Lausanne (CPCL)

Vevey, le 28 avril 2014

Rapport 2013 d'évaluation de performance

Chers membres du Conseil d'administration,

En notre qualité de conseiller institutionnel, nous avons évalué la performance nette annuelle de la CPCL pour l'exercice qui court du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013. Le résultat est de :

7,20%.

Pour notre évaluation, nous avons utilisé les informations qui nous ont été communiquées par la CPCL et les comptes annuels tels qu'établis par le Conseil d'administration, dont nous déclinons toute responsabilité quant au contenu et à l'exactitude.

La performance calculée ci-dessus représente le résultat net des placements de la Caisse au regard de l'évolution de sa fortune nette et des mouvements liés à la prévoyance au cours de l'année sous revue.

Nos calculs ont été effectués sur la base d'une méthode pérenne qui permet de garantir une fiabilité des résultats, de même qu'une appréciation objective des valeurs définies.

Nos chiffres permettent au Conseil d'administration de se former une opinion précise du résultat de ses investissements.

Nous remercions votre Conseil d'administration pour la confiance qu'il nous a témoignée en nous confiant le présent mandat.

Avec nos sincères considérations.



Olivier Ferrari
Directeur général



Adrien Koehli
Directeur
Gestion institutionnelle

CONINCO Explorers in finance SA
Quai Perlanmet 5, Case postale 240, 1800 Vevey 1 (Suisse) | T +41 21 925 00 33 | www.coninco.ch



Inventaires



Inventaires

Liste des immeubles par Commune

Lausanne

Aloys-Fauquez 47-49-51
Aloys-Fauquez 53-55-57
Aloys-Fauquez 62, Aoste 1-5, Forêt 1-5
Aloys-Fauquez 8-12
Aloys-Fauquez 89
Aubépines 14
Bérée 14-16
Berne 9-13
Béthusy 68
Boissonnet 32-46
Borde 45-49, Crêtes 26-28
Bossons 59-61
Capelard 1-3, Florency 7-9
Cassinette 10-12
César-Roux 8
Chailly 12
Chailly 5-7
Champrilly 1-7
Champrilly 2-4
Champrilly 9-15
Chandieu 28-38
Chantemerle 6-8
Châtelard 54-54A-54B, Petit-Flon 60
Châtelard 56
Chauderon 7-11, Genève 28A-C
Cheneau-de-Bourg 2-8
Clochatte 14-14A-14B
Diablerets 11
Dôle 27
Echallens 30
Echallens 87-89
Ecole Commerce 1-5, Maupas 81-85
Entre-Bois 11
Entre-Bois 30-34
Entre-Bois 42-50
Entre-Bois 53-55
Entre-Bois 9
Fauvette 1
Floréal 19-21
Forêt 7-15
France 12-18, Echelettes 3
France 81-85
Genève 52
Gravière 9-13
Haldimand 3, Arlaud 2
Harpe 47-47B, Lac 2-10B
Harpe 52-56
Isabelle de Montolieu 37, 56-58
J.-L.-de-Bons 7
Jardins de Prélaz
Jomini 26
Juste-Olivier 11
Levant 120
Madeleine 5
Martinet 5-11
Mathias-Mayor 4
Matines 1
Mémise 7
Milan 26
Mont-d'Or 47-49
Montelly 12-14
Montelly 41-41A-41B-41C
Montelly 45-47, 55-57, 58
Montelly 59-65, 74-76
Montelly 60
Montelly 67-69
Montolivet 18
Morges 33 bis
Neuve 6, Pré-du-Marché 5
Oron 14A
Ouchy 67

Inventaires

Lausanne

Pavement 41-63
Petit-Flon 52-54
Plaines-du-Loup 74
Pontaise 17
Pontaise 19
Prairie 10-20
Praz-Berthoud 2-10
Praz-Séchaud 1-12
Rovéréaz 6
Rumine 4-8
Sablons 5-7
Sauges 18
Steinlen 3
St-Martin 29-33, Couvaloup 2-6
St-Roch 9-11
Victor-Ruffy 52

Chavannes

Centrale 30
Préfaully 17-23

Ecublens

Champ-Colomb 8
Tir-Fédéral 20-24

Morges

Delay 2

Orbe

Penchèvre 31-33

Penthaz

Cossonay 9

Prilly

Cossonay 2-6
Suettaz 13-17

Pully

Fau-Blanc 20B

Renens

Longemalle 20-26
Préfaully 32-38

Yverdon

Haldimand 51-53
Philosophes 51-55

Inventaires

Liste des Organismes affiliés

Destinée à l'origine au seul personnel de l'Administration communale lausannoise, la CPCL peut, avec l'accord du Conseil communal de Lausanne, admettre l'affiliation du personnel d'organismes d'intérêt public dans lesquels les autorités lausannoises ont au moins un droit de regard.

Les organismes suivants ont fait usage de cette possibilité :

- Association de la garderie d'enfants de la Sallaz-Vennes
- Centre vaudois d'aide à la jeunesse
- Chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
- Cinémathèque suisse
- Conservatoire de Lausanne
- Ecole sociale de musique
- Fondation bureau vaudois d'adresses
- Fondation lausannoise pour la construction de logements
- Fondation maison pour étudiants de l'UniL et de l'EPFL
- Lausanne-Tourisme
- Manège du Chalet-à-Gobet
- Opéra de Lausanne
- Orchestre de chambre de Lausanne
- SI-Ren SA
- Société coopérative d'habitation Lausanne
- Société vaudoise pour la protection des animaux
- Théâtre de Vidy-Lausanne
- Transports publics de la région lausannoise SA



Appendices



Appendices

Traitements cotisants et effectif

| Au 31.12.2013 | | Traitements cotisants | Effectif |
|-----------------------|------------|-----------------------|--------------|
| Total | CHF | 438'070'155.- | 6'690 |
| dont | | | |
| - Ville de Lausanne | CHF | 329'589'750.- | 4'936 |
| - Organismes affiliés | CHF | 108'480'405.- | 1'754 |
| dont | | | |
| - Hommes | CHF | 307'911'039.- | 4'166 |
| - Femmes | CHF | 130'159'116.- | 2'524 |
| dont | | | |
| - Catégorie A | CHF | 383'197'637.- | 6'048 |
| - Catégorie B | CHF | 54'872'518.- | 642 |

Appendices

Degré de couverture (article 44 OPP2)

Evolution du degré de couverture depuis 1980 :

| | |
|------------|-----------|
| 01.07.1980 | 59.9% |
| 01.01.1984 | 60.7% |
| 01.01.1988 | 60.6% |
| 01.01.1992 | 59.5% |
| 31.12.1994 | 55.1% |
| 01.01.1995 | 47.1% * |
| 01.01.1997 | 46.0% |
| 01.01.2002 | 43.9% |
| 01.01.2003 | 39.5% |
| 01.01.2004 | 39.9% |
| 01.01.2005 | 38.8% |
| 31.12.2005 | 44.2% ** |
| 31.12.2006 | 45.4% |
| 31.12.2007 | 44.8% |
| 31.12.2008 | 38.8% |
| 31.12.2009 | 55.1% *** |
| 31.12.2010 | 55.7% |
| 31.12.2011 | 55.2% |
| 31.12.2012 | 62.2% *** |
| 31.12.2013 | 65.4% |

- * Entrée en vigueur de la LFLP
- ** RPC 26 + diminution du taux technique
- *** Mesures d'assainissement des employés et des employeurs. (cf. 9.1, page 58)

Appendices

Rapport démographique

| Année | Nombre d'assurés | Nombre de pensionnés | Rapport démographique |
|---------|------------------|----------------------|-----------------------|
| 1978 | 4'002 | 1'784 | 2.24 |
| 1979 | 4'057 | 1'849 | 2.19 |
| 1980 | 4'068 | 1'908 | 2.13 |
| 1981 | 4'373 | 1'960 | 2.23 |
| 1982 | 4'165 | 2'037 | 2.04 |
| 1983 | 4'187 | 2'200 | 1.90 |
| 1984 | 4'292 | 2'212 | 1.94 |
| 1985 | 4'463 | 2'270 | 1.97 |
| 1986 | 4'477 | 2'349 | 1.91 |
| 1987 | 4'583 | 2'425 | 1.89 |
| 1988 | 4'588 | 2'516 | 1.82 |
| 1989 | 4'631 | 2'602 | 1.78 |
| 1990 | 4'755 | 2'709 | 1.76 |
| 1991 | 4'881 | 2'791 | 1.75 |
| 1992 | 4'798 | 2'893 | 1.66 |
| 1993 | 4'863 | 2'971 | 1.64 |
| 1994 | 4'850 | 3'053 | 1.59 |
| 1995 | 4'835 | 3'147 | 1.54 |
| 1996 | 4'837 | 3'254 | 1.49 |
| 1997 | 4'861 | 3'346 | 1.45 |
| 1998 | 4'900 | 3'386 | 1.45 |
| 1999 | 4'961 | 3'450 | 1.44 |
| 2000 * | 5'098 | 3'791 | 1.34 |
| 2001 | 5'206 | 3'987 | 1.31 |
| 2002 | 5'395 | 4'042 | 1.33 |
| 2003 ** | 5'480 | 3'801 | 1.44 |
| 2004 | 5'501 | 3'831 | 1.44 |
| 2005 | 5'629 | 3'925 | 1.43 |
| 2006 | 5'751 | 3'933 | 1.46 |
| 2007 | 5'876 | 3'981 | 1.48 |
| 2008 | 6'032 | 4'010 | 1.50 |
| 2009 | 6'244 | 4'029 | 1.55 |
| 2010 | 6'339 | 4'076 | 1.56 |
| 2011 | 6'449 | 4'107 | 1.57 |
| 2012 | 6'528 | 4'138 | 1.58 |
| 2013 | 6'690 | 4'188 | 1.60 |

dont :

| | | |
|-----------------------|-------|-------|
| - Ville de Lausanne | 4'936 | 3'118 |
| - Organismes affiliés | 1'754 | 1'070 |

* Dès 2000, les pensions pour enfants sont séparées de celles de leurs parents.

** La diminution du nombre de pensionnés provient d'une mauvaise interprétation des statistiques 2001 et 2002. En effet, pour ces deux années, les pensionnés sortis dans l'année ainsi que les bénéficiaires de prestations de prévoyance à charge de la Commune de Lausanne étaient pris en considération, d'où un nombre trop élevé de pensionnés.

